

## **Ecole nationale d'administration**

Séminaire de questions sociales  
de la promotion « Nelson Mandela » (1999-2001)

Le vieillissement de la population française  
et ses conséquences sur les politiques publiques

**Les effets du vieillissement  
sur les revenus et la consommation**

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>1. SOUTENU PAR LES POUVOIRS PUBLICS, LE NIVEAU DE VIE DES PLUS DE 60 ANS S'EST SENSIBLEMENT AMELIORE AU COURS DES TRENTE DERNIERES ANNEES.....</b>	<b>6</b>
1.1. LES PERSONNES AGEES ONT AUJOURD'HUI UN NIVEAU DE VIE EQUIVALENT A CELUI DES ACTIFS.....	6
1.1.1. <i>Les personnes âgées ont bénéficié d'une forte augmentation et d'une diversification de leurs revenus.....</i>	6
1.1.1.1. Les revenus des personnes âgées ont fortement augmenté au cours des trente dernières années .....	6
1.1.1.2. Les revenus des personnes âgées comportent une composante importante en revenus du capital .....	7
1.1.1.3. Le passage à la retraite atténue en partie les inégalités de revenus.....	7
1.1.2. <i>Les personnes âgées continuent cependant de consommer proportionnellement moins que les actifs .....</i>	8
1.1.2.1. Les personnes âgées présentent une tendance à la « sous-consommation » .....	8
1.1.2.2. La structure de consommation des personnes âgées s'articule principalement autour des postes santé, alimentation et logement .....	9
1.1.3. <i>Grâce à cette double évolution, les personnes âgées ont pu accumuler un patrimoine important et diversifié.....</i>	9
1.1.3.1. Le patrimoine des personnes âgées est élevé.....	9
1.1.3.2. Ce patrimoine est diversifié .....	10
1.2. LES POUVOIRS PUBLICS N'ONT QUE PARTIELLEMENT TENU COMPTE DE CETTE EVOLUTION.....	10
1.2.1. <i>Les politiques publiques restent avant tout focalisées sur le soutien du niveau de vie des plus de 60 ans</i>	10
1.2.1.1. Garantir un niveau de vie minimum .....	10
1.2.1.2. Faciliter, sans conditions de ressources, l'accès à certains services publics.....	11
1.2.1.3. Aider la personne dépendante et favoriser son maintien à domicile.....	11
1.2.1.4. Favoriser la circulation et la transmission anticipée du patrimoine.....	11
1.2.2. <i>Ces politiques ne semblent pas optimales sur le plan de l'équité intergénérationnelle .....</i>	12
1.2.2.1. Sur le plan social, le dispositif évite à la plupart des personnes âgées une situation de dénuement...	12
1.2.2.2. L'équité intergénérationnelle ne semble en revanche guère prise en compte.....	12
<b>2. LES PERSONNES AGEES DE DEMAIN REPRESENTENT UN POTENTIEL ECONOMIQUE ET SOCIAL A VALORISER .....</b>	<b>13</b>
2.1. LES REVENUS DES PERSONNES AGEES DEVRAIENT ETRE GLOBALEMENT PRESERVES.....	13
2.1.1. <i>Malgré des tensions sur les systèmes de retraite, les revenus devraient être préservés.....</i>	13
2.1.1.1. L'allongement des durées de cotisation paraît inéluctable .....	13
2.1.1.2. La hausse des niveaux de qualification et la « double retraite » des ménages devraient amortir l'impact des réformes .....	14
2.1.1.3. La progression des revenus de capitalisation devrait compléter les retraites.....	14
2.1.1.4. Un problème spécifique se posera néanmoins pour les personnes ayant connu de longues périodes de chômage.....	15
2.1.2. <i>Le manque de visibilité des revenus et l'absence de prise en charge de la dépendance risquent néanmoins d'avoir des effets contre-productifs.....</i>	15
2.1.2.1. Le manque de visibilité des revenus futurs peut être une source d'inefficacité économique .....	15
2.1.2.2. La prise en charge de la dépendance ne pourra être assurée par les seuls revenus des personnes âgées .....	15
2.2. LA CONSOMMATION DES PLUS DE 60 ANS POURRAIT A L'AVENIR SE DISTINGUER PAR UN SURCROIT DE DYNAMISME .....	15
2.2.1. <i>Les prévisions de consommation des personnes âgées doivent tenir compte des effets de génération.....</i>	16
2.2.1.1. Les modèles macro économiques n'expliquent pas complètement le comportement de consommation actuel des personnes âgées .....	16
2.2.1.2. L'effet d'âge et l'effet de génération permettent de mieux appréhender le comportement de consommation des personnes âgées.....	16
2.2.2. <i>Le vieillissement de la population aura des effets contrastés selon les secteurs de l'économie.....</i>	17
2.2.2.1. Certains secteurs devraient voir leur poids dans l'activité économique augmenter.....	17
2.2.2.2. Le vieillissement pourrait avoir des effets plus contrastés sur certains secteurs.....	18
2.2.3. <i>L'approche des entreprises paraît néanmoins refléter une prise en compte insuffisante du marché représenté par les personnes âgées.....</i>	19
2.2.3.1. Un marché spécifique .....	19
2.2.3.2. Une industrie « grise » peu développée .....	20
2.3. DANS CE CONTEXTE, LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION DEVRAIT AVOIR DES EFFETS LIMITES SUR LA CROISSANCE.....	20
2.3.1. <i>A condition de production inchangée, le ralentissement de la croissance potentielle serait de l'ordre de 0, 5 point de PIB.....</i>	20

2.3.2. Divers effets devraient néanmoins limiter cet impact récessif.....	20
2.4. LE VIEILLISSEMENT EST TOUTEFOIS PORTEUR DE CERTAINS DESEQUILIBRES.....	21
2.4.1. Les migrations de personnes âgées pourraient renforcer les déséquilibres entre territoires.....	21
2.4.2. La progression des revenus du capital pourrait accroître les inégalités entre retraités.....	21
2.4.3. Les rivalités pour le partage de la valeur ajoutée pourraient croître en intensité.....	22
2.4.4. Une guerre des générations paraît toutefois peu probable.....	22
<b>3. PROPOSITIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES.....</b>	<b>23</b>
3.1. AMELIORER LA VISIBILITE DES REVENUS DES PERSONNES AGEES TOUT EN LES DIVERSIFIANT.....	23
3.1.1. Améliorer la visibilité des revenus pour éviter une sur-épargne.....	23
3.1.1.1. Mieux informer les actifs sur les pensions qu'ils sont susceptibles de toucher.....	23
3.1.1.2. Définir une doctrine fiscale stable concernant l'imposition des personnes âgées.....	24
3.1.1.3. Préparer les personnes âgées au passage à l'euro.....	24
3.1.2. Favoriser la diversification des revenus.....	24
3.1.2.1. Développer les revenus d'activité pour les retraités.....	24
3.1.2.2. Créer des dispositifs permettant aux salariés de se constituer un complément de retraite par capitalisation.....	25
3.1.2.3. Inciter les retraités disposant d'un revenu faible mais d'un patrimoine relativement important à convertir ce dernier en rente viagère.....	25
3.1.3. Assurer des revenus suffisants pour permettre la prise en charge de la dépendance.....	26
3.2. ENCOURAGER LA STRUCTURATION DE L'OFFRE DE BIENS ET DE SERVICES A DESTINATION DES PERSONNES AGEES.....	27
3.2.1. Améliorer l'élaboration et la coordination des politiques industrielles axées sur le vieillissement.....	27
3.2.2. Informer les industriels sur les conséquences du vieillissement sur le marché des biens et services.....	27
3.2.3. Favoriser l'innovation dans le secteur des biens destinés aux personnes âgées.....	27
3.2.4. Améliorer la formation de certains professionnels susceptibles d'être en contact avec la demande des personnes âgées.....	28
3.2.4.1. Enseigner le « senior marketing » dans les filières de gestion des universités.....	28
3.2.4.2. Former davantage les médecins généralistes à la gériatrie.....	28
3.3. FAVORISER L'INSERTION DES PERSONNES AGEES DANS LEUR ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL.....	28
3.3.1. Améliorer les possibilités de logement.....	28
3.3.2. Favoriser le développement du secteur des services à domicile.....	29
3.3.3. Favoriser la structuration de l'offre de services d'aide à la personne.....	29
3.3.4. Modifier les règles régissant les différents dispositifs d'aide technique aux personnes âgées.....	30
3.3.5. Insérer un volet « intégration des personnes âgées » dans la politique partenariale de l'Etat.....	31
3.4. DEVELOPPER LE ROLE ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PERSONNES AGEES.....	31
3.4.1. Reconnaître aux personnes âgées un véritable droit à la formation.....	31
3.4.2. Valoriser le rôle des personnes âgées auprès des jeunes générations.....	32
3.4.3. Favoriser la transmission d'entreprises.....	32
3.4.4. Fluidifier les transferts patrimoniaux au sein des familles.....	33
3.4.5. Eliminer les avantages fiscaux dont bénéficient les personnes âgées lorsqu'ils ne se justifient plus sur le plan social ou économique.....	33
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>34</b>
<b>ANNEXE 1 : RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS.....</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXE 2 : EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE LA FRANCE.....</b>	<b>421</b>
<b>ANNEXE 3 : CONSEQUENCES MACROECONOMIQUES DU VIEILLISSEMENT.....</b>	<b>43</b>
<b>ANNEXE 4 : EFFETS D'AGE, DE GENERATION ET DE MOMENT.....</b>	<b>45</b>
<b>ANNEXE 5 : STRUCTURE DU REVENU DES ACTIFS ET DES RETRAITES PAR CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE.....</b>	<b>47</b>
<b>ANNEXE 6 : SPECIFICITE DE LA CONSOMMATION DES PERSONNES AGEES.....</b>	<b>48</b>
<b>ANNEXE 7 : LES PERSONNES AGEES ET L'AUTOMOBILE.....</b>	<b>49</b>
<b>ANNEXE 8 : INTERNET, VERS UN POPY BOOM ?.....</b>	<b>50</b>
<b>ANNEXE 9 : TRANSFERTS INTERGENERATIONNELS.....</b>	<b>51</b>

<b>LISTE DES PERSONNES RENCONTREES .....</b>	<b>52</b>
COMMISSION EUROPEENNE .....	52
FRANCE .....	52
<i>Elus</i> .....	52
<i>Administrations centrales</i> .....	52
Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie .....	52
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité .....	52
Ministère de l'Equipeement, du Logement et des Transports .....	52
<i>Etablissements publics</i> .....	53
<i>Collectivités locales</i> .....	53
<i>Associations</i> .....	54
<i>Entreprises</i> .....	54
<b>LISTE DES SIGLES UTILISES.....</b>	<b>55</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>56</b>
OUVRAGES .....	56
ARTICLES ET REVUES.....	56
COLLOQUES ET SEMINAIRES.....	58
RAPPORTS ET PUBLICATIONS ADMINISTRATIVES .....	58
SITES INTERNET .....	58
<i>Sites français</i> .....	58
Sites officiels .....	58
Sites d'associations.....	59
Sites d'organisations internationales .....	59
<i>Sites étrangers</i> .....	59

## INTRODUCTION

L'arrivée à la retraite de la génération du baby-boom va entraîner de profonds bouleversements démographiques dans notre pays. La France comptera ainsi 10,4 millions de personnes de plus de 65 ans en 2010 contre 8,7 en 1995. En outre, les progrès de la médecine et l'amélioration des conditions de vie vont renforcer l'augmentation du nombre des personnes âgées : entre 1980 et 1995, l'espérance de vie à la naissance a augmenté de 3,6 ans pour les deux sexes. Enfin, dans l'hypothèse, relativement pessimiste, où le taux de natalité resterait constant, le renouvellement des générations serait tout juste assuré à partir de 2035. A politique d'immigration inchangée, les plus de 60 ans, dont le nombre correspond aujourd'hui à une proportion de 35,3 % de celui des 20 à 60 ans, devrait alors passer à 52,2 % en 2020 et atteindre 69,8 % à l'horizon 2040.

Ces chiffres indiquent l'évolution prévisible de la structure de la population, dont on rend généralement compte en France sous le terme de « vieillissement », expression qui porte en elle les inquiétudes nées de la prise de conscience de ce phénomène. Elle néglige cependant le fait que le seuil d'entrée dans la vieillesse évolue avec les époques et peut être sensiblement modifié par, notamment, l'allongement de la durée de vie sans incapacité, dont l'espérance à la naissance a gagné 2,5 ans sur la seule période 1980-1990.

Face à ces phénomènes, l'essentiel de la réflexion et de l'action des pouvoirs publics s'est d'abord et légitimement portée sur la pérennité des régimes de retraite. En effet, à conditions démographiques inchangées, si l'âge de départ à la retraite reste le même, il y aurait, en 2040, 7 retraités pour 10 actifs contre 4 pour 10 actuellement. Les auteurs du rapport Charpin ont calculé que la part du PIB consacrée aux retraites, qui s'élève déjà à 12,1 %, pourrait alors passer à 17,8 % dans l'hypothèse où l'ensemble des pensions de retraite évoluerait parallèlement aux salaires et où le taux de chômage atteindrait 3 %.

Ce problème ne constitue toutefois qu'une partie des conséquences économiques et sociales du vieillissement de la population. En raison de la raréfaction de la main d'œuvre, c'est tout le potentiel de croissance de l'économie française qui pourrait être menacé à moyen terme. Cet effet négatif pourrait être renforcé si les revenus des retraités devaient être fortement amputés dans le cadre d'une réforme radicale des systèmes d'assurance vieillesse et si des comportements de consommation trop prudents entraînaient une déprime de la demande.

Cette analyse découle de l'observation de la société actuelle. Alors que le niveau de vie des plus de 60 ans s'est sensiblement amélioré au cours des trente dernières années, leur comportement de consommation reste moins dynamique que celui de la moyenne des ménages.

Il s'agit toutefois là d'un comportement propre à une génération qu'on ne peut extrapoler à celle qui la suit. Imprégnés des valeurs de la société de consommation, les retraités de demain devraient adopter, dans la mesure où leurs revenus seraient préservés, un comportement de consommation plus actif. Ceci pourrait avoir un effet dynamisant sur l'activité économique.

Les pouvoirs publics devront donc veiller à ce que l'économie réponde à la demande croissante des personnes âgées et faire en sorte que le rôle économique direct ou indirect des personnes âgées soit mis au service de la croissance de notre pays et du bien être de notre société. Telle était la question centrale à laquelle nous avons essayé de répondre à travers ce rapport.

Par convention et pour la clarté de l'exposé, nous avons choisi d'utiliser le terme de « personnes âgées » pour caractériser la population de plus de 60 ans – même si une personne de 60 ans ne peut être considérée comme « vieille » - en particulier parce qu'il correspond à l'âge moyen de départ à la retraite. Toutefois quand nous avons eu recours à des études qui portaient sur d'autres catégories d'âges, nous l'avons indiqué.

# **1. SOUTENU PAR LES POUVOIRS PUBLICS, LE NIVEAU DE VIE DES PLUS DE 60 ANS S'EST SENSIBLEMENT AMELIORE AU COURS DES TRENTE DERNIERES ANNEES**

Contrairement à la situation qui prévalait encore au début des années 1970, retraite et vieillesse ne riment plus avec pauvreté. Les plus de 60 ans constituent désormais un groupe qui est, en moyenne, relativement favorisé en terme de revenus. Ceux-ci ont en effet atteint un niveau qui permet à leurs bénéficiaires de consommer plus activement et de continuer à constituer un patrimoine.

## **1.1. Les personnes âgées ont aujourd'hui un niveau de vie équivalent à celui des actifs**

Si le passage de l'activité professionnelle à la retraite s'accompagne généralement d'une baisse des revenus en raison du mode de calcul des pensions, l'existence de revenus du capital importants permet aux plus de 60 ans d'avoir, en moyenne, des revenus équivalents à ceux des actifs. La prise en compte de revenus non monétaires permet même à certaines personnes âgées de bénéficier d'un niveau de vie supérieur à celui des actifs.

### **1.1.1. Les personnes âgées ont bénéficié d'une forte augmentation et d'une diversification de leurs revenus**

En dépit de la persistance de disparités, la montée en puissance des régimes de retraite par répartition a permis une augmentation des revenus des personnes âgées ainsi qu'une diminution des inégalités intra-générationnelles.

#### **1.1.1.1. Les revenus des personnes âgées ont fortement augmenté au cours des trente dernières années**

Les personnes âgées, dont les revenus représentent d'ores et déjà une masse importante<sup>1</sup>, ont un niveau de vie globalement comparable à celui des actifs. En 1994, le revenu monétaire annuel disponible par unité de consommation<sup>2</sup> s'élevait alors à 8 660 F mensuels chez les retraités, contre 8 750 F chez les actifs<sup>3</sup>. Avec d'autres conventions tout aussi légitimes (inclusion de composantes non monétaires comme les loyers fictifs dans les revenus ou prise en compte du remboursement des dépenses de santé), les retraités paraîtraient plus aisés que les actifs<sup>4</sup>.

La situation financière des personnes âgées n'a en fait jamais été, en moyenne, aussi positive qu'aujourd'hui et s'est, en outre, améliorée davantage que celle du reste de la population : entre 1970 et 1997, les pensions des retraités âgés de plus de 65 ans ont ainsi été multipliées par 2 en francs constants et le revenu des retraités a augmenté deux fois plus vite que celui des actifs<sup>5</sup>.

Si l'on étudie les différences de revenus entre retraités appartenant à différentes classes d'âge et l'évolution des revenus que touche une personne depuis son départ à la retraite, on observe toutefois des évolutions contrastées.

---

<sup>1</sup>Selon une étude du CERC de 1995, les plus de 50 ans ont ainsi perçu, en 1994, 43% du revenu net des ménages avant impôt.

<sup>2</sup>Pour comparer les revenus des actifs et des retraités, on utilise la notion de revenu par unité de consommation, plutôt que le revenu du ménage, qui n'est pas pertinent en raison des différences de taille des ménages. L'utilisation de l'unité de consommation conduit à diviser le revenu du ménage par une échelle d'équivalence : un poids de 1 est attribué au premier adulte, de 0,5 aux autres adultes et de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans.

<sup>3</sup>Insee, Enquête Budget des Familles 1995.

<sup>4</sup>Christine Chambaz, Jean-Michel Hourriez, Nadine Legendre, François Guillaumat-Tailliet, "Revenus et patrimoine des ménages retraités", dossier de travail préparé par l'Insee dans le cadre du rapport Charpin.

<sup>5</sup>Christine Chambaz, Jean-Michel Hourriez, Nadine Legendre, François Guillaumat-Tailliet, *id.*

Dans le premier cas, on constate que chaque nouvelle génération de retraités bénéficie de revenus supérieurs à la génération qui la précède, même si ce phénomène tend à s'atténuer. Les retraités âgés de 60 à 75 ans ont ainsi une pension plus élevée en moyenne de 1 000 F que celle des plus de 80 ans<sup>6</sup>. Dans le deuxième cas, si, globalement, l'ensemble des retraités a connu une amélioration de sa situation économique entre 1984 et 1997, ce phénomène peut dissimuler une stagnation, voire des baisses de pouvoir d'achat individuel.

Ainsi, une enquête de la Fondation Nationale de Gérontologie (FNG) menée sur un échantillon de personnes nées en 1922 suivi durant 13 ans, a montré que le revenu mensuel moyen des retraités de cet échantillon est passé de 12.500 à 10.500 F constants entre 62 et 75 ans, soit une baisse de 16 %. Cette évolution résulte de plusieurs facteurs : la montée en puissance des prélèvements sociaux sur les retraites<sup>7</sup>, la situation particulière des femmes ayant perdu un conjoint qui bénéficiait de revenus et celle de personnes ayant transmis de manière anticipée une partie de leur patrimoine à leurs descendants, ce qui a limité leurs sources de revenus sur la période.

### **1.1.1.2. Les revenus des personnes âgées comportent une composante importante en revenus du capital**

L'une des spécificités de la structure du revenu des retraités réside dans la forte proportion des revenus du patrimoine (26,4 % de l'ensemble des revenus), avec un montant moyen par unité de consommation représentant 2,3 fois celui des actifs. Pour ces derniers, les revenus du patrimoine ne représentent en effet que 10 % des revenus globaux.

Le volume du patrimoine accumulé par les retraités n'explique que partiellement cette particularité. En premier lieu, le patrimoine de rapport (actifs financiers et immeubles de rapport) occupe une place plus importante chez les retraités que chez les actifs. Ensuite, les conventions de la comptabilité nationale ne prennent pas en compte les plus-values dans les ressources des ménages, ce qui a pour effet de sous-estimer les revenus patrimoniaux des actifs par rapport à ceux des retraités - ces derniers recherchant davantage à obtenir des revenus que des plus-values. Enfin, la taille souvent plus réduite des ménages de retraités entraîne mécaniquement un revenu par unité de consommation plus élevé.

Les revenus du patrimoine jouent un rôle important car ils permettent aux retraités de rejoindre ou de dépasser le niveau de vie des actifs en moyenne. Cependant, ces revenus étant fortement concentrés dans les déciles supérieurs, le retraité médian bénéficie d'un niveau de vie inférieur à celui de l'actif médian (6 780 F mensuels par UC contre 7 250 F<sup>8</sup>). L'analyse en valeurs moyennes doit donc être complétée par une étude des disparités.

### **1.1.1.3. Le passage à la retraite atténue en partie les inégalités de revenus<sup>9</sup>**

La diminution des inégalités lors du passage à la retraite résulte de deux mécanismes principaux. En premier lieu, les modalités de calcul des pensions atténuent de façon quasi proportionnelle les inégalités qui existaient entre les actifs du point de vue des revenus du travail. Néanmoins, ce phénomène est limité par les inégalités résultant des revenus patrimoniaux, dans la mesure où si les retraites représentent 85 % des revenus des ménages retraités du 1<sup>er</sup> décile, elles ne représentent plus que 47 % des revenus de ceux du dernier décile.

En second lieu, la revalorisation des minima légaux et l'élargissement progressif de la couverture vieillesse ont contribué à ce que le taux de pauvreté chez les personnes âgées soit plus faible que celui de l'ensemble de la population française : ces taux s'élèvent à 7 % pour

<sup>6</sup>Source : Insee, Enquête Budget de famille 1995.

<sup>7</sup>Alors que les cotisations maladie des retraités se limitaient jusqu'en 1995 à 1 % de leur pension, c'est désormais la CSG qui frappe, à hauteur de 6,7 %, l'ensemble de leurs revenus.

<sup>8</sup>Source : Insee, *id.*

<sup>9</sup> Le rapport interdéciles relatif au revenu fiscal par uc (hors revenus du patrimoine) était en 1996 de 4,9 pour les salariés contre 4,2 pour les retraités. Pour les retraités eux-mêmes, ce rapport a été divisé par 2 depuis 1970.

Source : Enquête sur les revenus fiscaux de 1996, INSEE-DGI.

les personnes âgées contre 12 % pour l'ensemble de la population française. En conséquence, si la moyenne et la dispersion des niveaux de vie sont assez comparables chez les actifs et les retraités, la situation des retraités est plus favorable que celle des actifs au bas de l'échelle des revenus<sup>10</sup>.

Cette situation plus favorable ne doit néanmoins pas faire oublier l'existence de catégories de retraités à faibles revenus. Il s'agit généralement soit d'anciens agriculteurs, artisans et commerçants, soit de femmes et plus particulièrement de veuves très âgées, dont l'unique ressource est la pension de réversion de leur époux. Le veuvage, qui touche beaucoup plus fréquemment les femmes que les hommes, implique souvent une contraction importante des revenus pour la conjointe survivante - la retraite globale moyenne des veuves après réversion s'élevant à 6 300 F.

De façon plus générale, les pensions des femmes sont nettement inférieures à celles des hommes. Ceci s'explique par une durée de cotisation plus faible pour les femmes et par des revenus d'activité inférieurs. En outre, les retraites des femmes reflètent les inégalités de revenus à travail égal que l'on observe dans la vie active. Ainsi, si la retraite des hommes s'élève en moyenne à 8 600 F par mois, celle des femmes s'établit seulement à 3 600 F.

### **1.1.2. Les personnes âgées continuent cependant de consommer proportionnellement moins que les actifs**

La consommation des personnes âgées s'est accrue parallèlement à leurs revenus. Elle reste néanmoins inférieure à celle des actifs, avec une structure différente.

#### **1.1.2.1. Les personnes âgées présentent une tendance à la « sous-consommation »<sup>11</sup>**

En raison notamment du vieillissement de la population, les personnes âgées représentent une part croissante de la consommation globale en France. Entre 1977 et 1993, la consommation des plus de 50 ans a ainsi augmenté de 64 % contre 22% en moyenne pour l'ensemble de la population<sup>12</sup>.

Cette progression de la consommation des personnes âgées se retrouve dans la progression de leur taux d'équipement en biens durables : 80 % des 60-69 ans possèdent maintenant une voiture (plus 29 points en 20 ans), 41 % détiennent un lave-vaisselle (plus 32 points) et 59 % disposent d'un magnétoscope. Cette tendance n'est toutefois pas vérifiée dans toutes les tranches d'âge. Les plus de 80 ans sont ainsi moins nombreux à posséder une télévision ou un lave-linge et leur logement est également moins confortable : près de 40 % d'entre eux ne disposent pas de chauffage central.

En revanche, au plan microéconomique, on observe que les personnes âgées consomment moins que les actifs. Lorsqu'on étudie la consommation actuelle des ménages selon l'âge de la personne de référence, on constate qu'elle est relativement stable (proche de 100 000 F)<sup>13</sup> jusqu'à la tranche d'âge des 65-70 ans, puis qu'elle enregistre une forte décroissance. A niveau de vie identique, un couple de 70-74 ans dépense 12 % de moins pour sa consommation qu'un ménage d'âge moyen (40-50 ans). Pour les 80-84 ans, ce décalage atteint 25 %<sup>14</sup>.

En conséquence, le taux d'épargne des personnes âgées reste positif. Le passage à la retraite conduit certes à une forte baisse de ce taux, puisqu'il passe de 14,2 % pour les 55-64

---

<sup>10</sup>Selon le rapport Charpin, les 10 % des retraités les plus pauvres sont un peu plus riches que les 10 % des non retraités les plus pauvres grâce à l'existence d'un minimum vieillesse sensiblement supérieur au RMI. « L'avenir de nos retraites », rapport du Commissariat Général au Plan au Premier ministre, 1999.

<sup>11</sup>Par sous-consommation, on entend une propension à consommer inférieure à la propension moyenne de l'ensemble de la population et évidemment aucun jugement moral.

<sup>12</sup>Jean-Paul Tréguer, in « Le Senior Marketing ».

<sup>13</sup>Insee, *id.*

<sup>14</sup>Insee, *id.*

ans à 7,7 % pour les 65-74 ans. Il reste toutefois stable par la suite, à 8,7 % pour les personnes âgées de plus de 75 ans<sup>15</sup>.

### **1.1.2.2. La structure de consommation des personnes âgées s'articule principalement autour des postes santé, alimentation et logement**

La consommation des personnes âgées se distingue par sa structure, assez différente de celle du reste de la population. Elles consacrent en effet une part plus importante de leur budget à la santé, à l'alimentation et au logement. En revanche, elles consomment moins de loisirs, de transports, de télécommunication et d'habillement.

Selon l'enquête « Budget des ménages » de 1995 de l'INSEE, le budget destiné aux dépenses de santé chez les plus de 60 ans représente en moyenne 1,6 fois le budget « santé » des ménages français. Le progrès médical a en effet permis le développement de traitements performants pour retarder l'apparition des maladies dégénératives liées au grand âge. C'est pourquoi cette « surconsommation » relative se produit essentiellement aux âges très avancés de la vie, après 80 ans.

Les dépenses du poste « alimentation » représentent, pour leur part, 1,2 fois le budget des ménages français. Ce constat peut être expliqué par la priorité accordée par les personnes âgées à la qualité de l'alimentation, directement corrélée à leurs préoccupations en matière de santé : elles achètent ainsi plus de produits frais, plus onéreux, et sont de plus grands consommateurs que la moyenne de produits diététiques ou allégés.

Enfin, le dernier grand poste où les personnes âgées sont « sur-consommatrices » est celui des dépenses de logement au sens large (loyers, charges) qui représentent un budget 10 % plus élevé que pour le reste de la population. Plusieurs facteurs peuvent être avancés : un tiers des personnes de 60 à 70 ans vit dans un appartement de plus de 80 m<sup>2</sup>, souvent conservé après le décès d'un membre du couple, ce qui entraîne des dépenses très élevées sur le plan statistique au regard du revenu et de la taille du ménage. Les travaux de rénovation des logements et les dépenses induites par la possession d'un bien immobilier annexe - une personne de plus de 60 ans sur trois en possède un - constituent également une part non négligeable de ce budget. Certaines d'entre elles pratiquent même le « bi-résidentialisme ».

En revanche, selon l'enquête de l'INSEE, les plus de 60 ans consacrent 20 % de moins de leur budget de consommation aux dépenses liées aux loisirs que le reste de la population. L'écart est de 27 % pour les dépenses de transport et de télécommunication et de 19 % pour celles liées à l'habillement.

### **1.1.3. Grâce à cette double évolution, les personnes âgées ont pu accumuler un patrimoine important et diversifié**

#### **1.1.3.1. Le patrimoine des personnes âgées est élevé**

Les personnes âgées disposent d'un patrimoine important et en moyenne supérieur à celui du reste de la population. Les plus de 50 ans détenaient ainsi 50 % du patrimoine net des ménages en 1994<sup>16</sup> et, en moyenne, leur patrimoine est le double des autres ménages. Les plus de 60 ans représentent par ailleurs 63 % des personnes ayant une épargne supérieure à 100 000 F.

Ce patrimoine connaît en outre une augmentation régulière. Le pourcentage de personnes des 60-69 ans propriétaires de leur logement est ainsi passé de 59 % en 1979 à 74 % en 1998, soit un taux de détention largement supérieur à la moyenne observée sur l'ensemble de la population (53,6 %). De même, l'augmentation de la pénétration des produits d'assurance vie a

---

<sup>15</sup>Ces statistiques proviennent d'une analyse en coupe transversale de la population à un instant donné et ne tiennent pas compte des effets d'âge et de génération que nous étudierons par la suite.

<sup>16</sup>Etude du CERC, *id.*

touché de façon spectaculaire les plus de 60 ans, voire les plus de 70 ans : 42 % des septuagénaires en disposent aujourd'hui contre 16 % il y a dix ans.

### **1.1.3.2. Ce patrimoine est diversifié**

Par rapport au reste de la population, le patrimoine des personnes âgées comprend proportionnellement moins d'actifs d'immobiliers de jouissance et davantage de patrimoine de rapport<sup>17</sup>. Début 1992, le patrimoine de rapport moyen des retraités, soit 648 000 F, était ainsi supérieur de 40 % à celui des actifs, tandis que le montant médian était double. Ces chiffres cachent bien sûr une grande disparité, qui reproduit pour l'essentiel le découpage de la population entre catégories socioprofessionnelles.

Par ailleurs, alors qu'en 1988, les retraités se distinguaient des actifs par la possession de leur logement et la faiblesse de leurs investissements financiers, ils sont aujourd'hui beaucoup plus souvent détenteurs à la fois de l'un et de l'autre. Plus de 40 % des 60-74 ans sont aujourd'hui dans cette situation. Ce patrimoine financier se caractérise par la forte proportion des obligations par rapport aux actions.

## **1.2. Les pouvoirs publics n'ont que partiellement tenu compte de cette évolution**

Les retraités constituant il y a encore 30 ans un groupe socialement défavorisé, les pouvoirs publics se sont efforcés d'améliorer leur situation financière en menant une politique durable de soutien de leur pouvoir d'achat. Cette préoccupation reste centrale malgré l'augmentation du niveau de vie des retraités. Les personnes âgées continuent ainsi de bénéficier de nombreuses politiques et avantages, ce qui ne va pas sans poser de problèmes en terme d'équité intergénérationnelle.

### **1.2.1. Les politiques publiques restent avant tout focalisées sur le soutien du niveau de vie des plus de 60 ans**

Longtemps attachés à l'objectif de garantie d'un niveau de vie minimum, les pouvoirs publics n'ont que tardivement pris conscience des contraintes liées à la montée du phénomène de la dépendance et à la nécessité de favoriser la circulation du patrimoine.

#### **1.2.1.1. Garantir un niveau de vie minimum**

Cet objectif s'appuie sur deux types de leviers : les transferts sociaux avec notamment le minimum vieillesse et les politiques fiscales.

Le minimum vieillesse, composé de l'allocation aux vieux travailleurs salariés et de l'allocation supplémentaire du Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV) permet à une personne âgée vivant seule de percevoir au minimum 3 660 F mensuels et à un couple 6 410 F.

Les personnes âgées, habitant chez elles ou hébergées en établissement de soins ou de repos, peuvent par ailleurs, sous conditions de ressources, prétendre, au même titre que le reste de la population, aux aides au logement comme l'Aide Personnalisée au Logement (APL) ou l'Allocation de Logement Social (ALS).

Sur le plan fiscal, elles bénéficient de certains avantages qui contribuent à améliorer leur niveau de vie. Ainsi, les personnes âgées non imposables au titre de l'impôt sur le revenu sont exonérées de taxe d'habitation pour les plus de 60 ans et de la redevance audiovisuelle pour les plus de 70 ans. L'ensemble des retraités non imposables est également désormais exonéré de la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS).

---

<sup>17</sup> Le patrimoine de rapport s'entend comme l'ensemble du patrimoine déduction faite du logement et du patrimoine professionnel.

### **1.2.1.2. Faciliter, sans conditions de ressources, l'accès à certains services publics**

Tout en soutenant directement le revenu des personnes âgées les plus pauvres, les pouvoirs publics ont mis en place, pour certains services publics, un système d'avantages tarifaires à destination de l'ensemble de cette population. Les musées et autres établissements culturels accordent ainsi des réductions tarifaires aux personnes âgées afin de faciliter leur accès à la culture. La SNCF a pour sa part instauré la « carte Vermeil » en 1970, qui permettait aux personnes âgées de plus de 60 ans, moyennant le paiement d'une somme annuelle, de voyager à prix réduits. Rebaptisé « carte senior », ce produit est aujourd'hui devenu un élément essentiel de la politique *marketing* de cet établissement public.

### **1.2.1.3. Aider la personne dépendante et favoriser son maintien à domicile**

L'allongement de la durée de la vie s'est accompagné de l'apparition de maladies dégénératives plaçant les personnes qui en sont atteintes dans une situation de plus ou moins grande dépendance. Par ailleurs, du fait des évolutions démographiques, le nombre de personnes âgées dépendantes a augmenté, justifiant une solidarité au niveau national afin de répondre à la prise en charge de leurs besoins essentiels.

Les pouvoirs publics ont ainsi mis en place un système de prise en charge s'appuyant d'abord sur l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), remplacée en 1997 par la Prestation Spécifique Dépendance (PSD). Celle-ci, versée sous conditions de ressources et gérée par les Conseils Généraux, finance, dans sa composante « maintien à domicile », le recours à une tierce personne pour 5 755 F par mois au maximum.

Deux modalités de prise en charge de la dépendance existent : d'une part, le maintien à domicile qui constitue l'axe principal dans la mesure où il préserve l'autonomie de la personne et s'avère moins coûteux ; d'autre part, l'hébergement en établissement adapté. Les Conseils Généraux et les différents régimes d'assurance vieillesse ont mis en place des prestations en nature sous forme d'aide ménagère à domicile, complétées, en ce qui concerne les soins, par les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSID) et l'Hospitalisation à Domicile (HAD).

Pour ce qui concerne l'hébergement en établissement, les personnes âgées sont également aidées par l'intermédiaire des dispositifs d'aide sociale à l'hébergement gérés par les Conseils Généraux et la prise en charge des soins courants dans les établissements sociaux et médico-sociaux par l'assurance maladie.

### **1.2.1.4. Favoriser la circulation et la transmission anticipée du patrimoine**

Les pouvoirs publics sont partis d'un triple constat. L'épargne accumulée par les personnes âgées ne bénéficie pas toujours au développement économique. En outre, en raison de l'allongement de la durée de vie, l'âge moyen auquel on hérite se situe désormais autour de 48 ans, un âge généralement synonyme de relative aisance financière. Enfin, les droits de mutation aux donations ou aux successions sont plus élevés que la moyenne européenne.

Plusieurs mesures ont donc été adoptées afin de favoriser la transmission anticipée de patrimoine. Les droits applicables aux donations ont ainsi été progressivement réduits : ils s'élèvent désormais à 50 % des droits de succession en cas de donation avant 65 ans et à 70 % entre 65 et 75 ans. Par ailleurs, une franchise de 300 000 F tous les dix ans a été instaurée concernant les donations aux descendants de premier degré. Enfin, la possibilité pour les grands-parents de transmettre à leurs petits-enfants jusqu'à 100 000 F en exemption de droits de mutation a été introduite dans le Code Général des Impôts en 1995.

## **1.2.2. Ces politiques ne semblent pas optimales sur le plan de l'équité intergénérationnelle**

Ces politiques ont certes atteint leur objectif sur le plan social, comme le montre le taux de pauvreté chez les personnes âgées, qui est inférieur à celui des actifs. Elles posent néanmoins certaines questions au regard de l'équité vis-à-vis des jeunes générations.

### **1.2.2.1. Sur le plan social, le dispositif évite à la plupart des personnes âgées une situation de dénuement**

Le minimum vieillesse qui est, avec l'allocation adulte handicapé, le minimum social le plus élevé a connu depuis 1970 une progression supérieure à celle du revenu fiscal de l'ensemble des ménages (+ 175 % contre un peu moins de 60 %) ou des seuls ménages retraités (+ 100 %). Depuis 1984, le taux de pauvreté des retraités a été divisé par deux<sup>18</sup>.

Le minimum vieillesse apparaît néanmoins trop faible quand les personnes basculent dans la dépendance. Les aides au maintien à domicile ou la PSD deviennent alors nécessaires pour répondre à leurs besoins, même si la faiblesse du taux de couverture de la PSD n'assure pas une prise en charge satisfaisante<sup>19</sup>. Les conditions de ressources sont en effet très strictes et le recours sur succession peut être dissuasif.

### **1.2.2.2. L'équité intergénérationnelle ne semble en revanche guère prise en compte**

Le versement de pensions indexées sur le taux d'inflation ainsi que le remboursement – souvent au taux de 100 % – des dépenses de santé des personnes âgées permettent de prémunir ces dernières contre les aléas économiques et sanitaires. Or, cette situation est renforcée par l'octroi d'avantages fiscaux au bénéfice des personnes âgées : outre les exonérations déjà mentionnées, les retraités peuvent ainsi bénéficier de l'octroi d'un premier abattement de 10 % pour l'ensemble des pensions et retraites d'un foyer, d'un abattement supplémentaire de 5 020 francs pour les contribuables âgés de plus de 65 ans, de l'octroi d'une demi-part supplémentaire aux veufs ou veuves ayant élevé des enfants.

Cette différence de traitement suscite parfois l'inquiétude des générations plus jeunes, qui s'interrogent sur la pérennité du système d'assurance sociale. Ce dernier est en effet considéré comme particulièrement favorable aux retraités, qui bénéficient de transferts en matière de pensions à hauteur de 12,7 % du PIB et de plus de la moitié des dépenses d'assurance maladie, soit 4,5 % du PIB. Les jeunes générations se demandent si elles pourront disposer d'un système aussi avantageux.

La génération actuelle des 45-60 ans devrait en effet supporter un poids important puisque, d'une part, elle doit actuellement payer plus pour ses aînés qui bénéficient de meilleures retraites et se soignent mieux, et que, d'autre part, elle recevra moins des générations qui lui succéderont dans le cadre des régimes de répartition. La situation ne devrait pas être meilleure pour la génération des 30-45 ans, qui aura commencé à travailler assez tard en raison de l'allongement de la durée des études et qui aura connu des fluctuations de carrières importantes avec parfois de longues périodes de chômage.

Ce tableau doit toutefois être nuancé en raison des transferts spontanément organisés par les personnes âgées au profit des générations plus jeunes. S'élevant à 6 % des revenus à 60 ans et à 12 % à 80 ans, ils représentent environ 100 milliards de francs par an, soit la moitié du total constitué par les allocations familiales, les aides au logement et le RMI<sup>20</sup>.

---

<sup>18</sup>Rapport Charpin, *id*

<sup>19</sup>Après trois ans de montée en puissance, son taux d'utilisation n'a pas encore atteint le niveau qui était auparavant celui de l'ACTP. Il y a ainsi aujourd'hui 130 000 bénéficiaires de la PSD, et 15 à 20 000 bénéficiaires de l'ACTP âgés de plus de 60 ans - alors que l'ACTP concernait, au 31 décembre 1996, 200 000 personnes âgées (chiffres à rapporter à l'estimation de 800 000 personnes actuellement dépendantes)

<sup>20</sup> Claudine Attias-Donfut, « Solidarités invisibles entre générations », revue Projet mars 1997.

## **2. LES PERSONNES AGEES DE DEMAIN REPRESENTENT UN POTENTIEL ECONOMIQUE ET SOCIAL A VALORISER**

Certains économistes et sociologues dressent de la France de demain un portrait alarmiste : notre pays verrait sa croissance freinée par la contraction de la main-d'œuvre, son dynamisme cassé par l'atonie de la consommation et la stagnation des investissements, ses finances publiques déséquilibrées par le poids des régimes de retraite<sup>21</sup>.

Nous pensons que cette vision pêche par excès de pessimisme. Les retraités de demain ne ressembleront pas à ceux d'aujourd'hui et l'avenir de notre société ne peut se lire simplement en prolongeant son histoire récente, sans tenir compte des facteurs de mutation liés au renouvellement des générations. L'évolution démographique a certes des effets puissants, mais rien ne permet de dire que la société sera de ce fait moins prospère ou moins riche de potentialités. La tâche des pouvoirs publics est justement de veiller au respect de certains grands équilibres économiques et sociaux. Ce sont ces équilibres et ces variables essentielles à surveiller que nous avons voulu mettre en évidence dans cette partie.

### **2.1. Les revenus des personnes âgées devraient être globalement préservés**

Les craintes relatives aux conséquences du vieillissement sur les revenus des retraités doivent être relativisées. En effet, le profil de carrière des futurs retraités et ses effets sur le niveau des pensions devrait contrebalancer l'impact négatif des réformes à venir. Le manque de visibilité des revenus ne contribue toutefois pas à la sérénité des personnes concernées, d'autant que la question de la prise en charge de la dépendance n'est toujours pas réglée de manière satisfaisante.

#### **2.1.1. Malgré des tensions sur les systèmes de retraite, les revenus devraient être préservés**

Avec la poursuite des réformes des systèmes de retraite, les pensions pourraient se révéler moins élevées. Toutefois, les revenus des personnes âgées futures devraient être préservés grâce à l'augmentation des droits accumulés pendant leur vie active et à une progression des revenus du capital.

##### **2.1.1.1. L'allongement des durées de cotisation paraît inéluctable**

Les inquiétudes relatives à l'avenir des régimes des retraites ont entraîné la réalisation de plusieurs rapports. Le Livre Blanc commandé par M. Rocard en 1989 avait ainsi débouché sur une première réforme du régime général des retraites, réalisée en 1993 sous le gouvernement de M. Balladur : la durée de cotisation nécessaire pour une retraite à taux plein a été allongée progressivement pour atteindre 160 trimestres en 2003, tandis que des modalités de calcul moins généreuses ont été introduites, prenant en compte les 25 meilleures années de salaires au lieu des dix meilleures.

Quel que soit l'axe retenu, toute réforme des systèmes de retraite devra modifier au moins l'une des trois composantes qui les sous-tendent : la durée de cotisation, les niveaux de cotisation et le niveau des pensions. Il apparaît toutefois que les marges de manœuvre sur les deux dernières sont assez réduites. En supposant même que l'amélioration de l'emploi permette un report partiel des cotisations d'assurance chômage vers l'assurance vieillesse<sup>22</sup>, la hausse des cotisations ne suffira pas à couvrir les besoins de financement des régimes de retraite qui seront, selon le rapport Charpin, de 11,2 points de cotisation pour le régime général ou de 40 points pour les fonctionnaires d'Etat. Du côté des prestations, une désindexation, voire une diminution réelle

---

<sup>21</sup> L'OCDE anticipe ainsi un accroissement de 70 à 110 % du PIB de la dette publique des pays membres de l'Union Européenne.

<sup>22</sup> Et ce d'autant que les fonctionnaires, à l'exception du 1 % solidarité, ne payent pas de cotisation chômage.

de la pension versée à ceux qui ont déjà liquidé leur retraite et/ou une forte baisse des taux de remplacement pour les futurs retraités paraissent difficilement envisageables, du moins tant que l'urgence ne l'exige pas.

Le débat a été relancé avec la publication de plusieurs rapports au cours de l'année écoulée. Le rapport Charpin préconise ainsi un nouvel allongement à 42,5 années, de la durée de cotisations nécessaire pour toucher une retraite à taux plein et un alignement des régimes spéciaux sur le régime général. Cette proposition a été remise en cause par le rapport Teulade qui, s'appuyant sur des hypothèses de croissance très optimistes (3,5% par an pendant 40 ans), indique que l'allongement de la durée de contribution ne saurait constituer une réponse pertinente dans un contexte où le niveau de chômage reste élevé. Le rapport Taddéi, pour sa part, propose l'introduction d'une certaine flexibilité dans le système des retraites pour permettre à chacun de choisir le moment et les modalités de son départ à la retraite<sup>23</sup>.

La mesure la plus efficace sur le plan économique et la plus acceptable socialement à court terme consiste donc dans l'allongement de la durée de cotisation. L'impact d'une mesure portant à 170 le nombre de trimestres nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein serait nettement favorable : elle permettrait, à l'horizon 2040, une diminution de l'ordre de 4 à 6 points de cotisation l'effort financier destiné aux retraites du régime général et de 12 à 15 points l'effort destiné aux retraites du régime de la fonction publique d'Etat.

#### **2.1.1.2. La hausse des niveaux de qualification et la « double retraite » des ménages devraient amortir l'impact des réformes**

L'impact des réformes sur le financement de l'assurance vieillesse devrait être amorti par le fait que les générations qui arriveront demain à l'âge de la retraite auront accumulé dans l'ensemble des droits supérieurs à ceux de leurs devancières.

Plusieurs facteurs contribuent à cette amélioration attendue des droits à pension : la progression continue depuis trente ans de l'emploi salarié (offrant généralement des conditions de retraite plus favorables), le déclin de l'emploi agricole, l'élévation des niveaux de diplômes ou encore l'augmentation du nombre des cadres par rapport à celui des ouvriers et employés.

Le principal effet proviendra toutefois de la progression de l'activité des femmes : la hausse du salaire féminin moyen, passé de 64 % du salaire moyen en 1960 à 82 % en 1996, aura un impact différé sur les pensions. On estime ainsi que la part des droits dérivés dans la pension totale des femmes diminuera de 7,5 % aujourd'hui à 3 % en 2020. Cette amélioration des droits propres des femmes conduit déjà à une croissance de la pension moyenne par ménage plus rapide que celle de la pension individuelle.

#### **2.1.1.3. La progression des revenus de capitalisation devrait compléter les retraites**

Face aux incertitudes pesant sur l'avenir des régimes de retraite, on peut penser que les pouvoirs publics inciteront, d'une manière ou d'une autre, les Français à épargner en prévision de la retraite afin de diversifier leurs revenus futurs. Une telle politique s'inscrirait dans la continuité de dispositifs déjà en vigueur : systèmes de capitalisation tels le PREFON ou la CREF pour les fonctionnaires, « contrats Madelin » pour les indépendants, possibilité de sortie en rente viagère pour le Plan d'Epargne en Action (PEA).

Le débat sur l'introduction de certains mécanismes de capitalisation dans le système par répartition a été relancé lors de l'examen du projet de loi sur l'épargne salariale de longue durée, qui prévoit l'immobilisation d'une épargne sur dix ans avec une possibilité de sortie en rente. Cette politique de soutien aux efforts d'épargne en vue de la retraite sera probablement poursuivie et étendue à l'avenir, afin de permettre à tous d'en bénéficier.

---

<sup>23</sup> Rapport du Commissariat Général au Plan au Premier ministre, *id.*  
« L'avenir des systèmes de retraite », Avis du Conseil Economique et Social, 2000.  
« Pour des retraites progressives et choisies », Conseil d'Analyse Economique, 2000.

#### **2.1.1.4. Un problème spécifique se posera néanmoins pour les personnes ayant connu de longues périodes de chômage**

Ces effets positifs devraient toutefois être partiellement minorés par l'arrivée à la retraite vers 2010-2015 de personnes ayant eu une évolution de carrière heurtée (alternance de périodes de chômage, de CDD ou de missions d'intérim), d'autant que le calcul des pensions se fera alors sur la base des 25 meilleures années. Certains économistes et sociologues soulignent la gravité de ce problème et la nécessité pour les pouvoirs publics de s'en saisir.

#### **2.1.2. Le manque de visibilité des revenus et l'absence de prise en charge de la dépendance risquent néanmoins d'avoir des effets contre-productifs**

Les retraités de demain sont généralement sensibles à l'incertitude qui entoure les débats sur l'avenir des régimes de retraite et à la menace de la dépendance. Une telle situation est susceptible de pousser certains à sur-épargner pour faire face à d'éventuels aléas, ce qui risque de déprimer la demande.

##### **2.1.2.1. Le manque de visibilité des revenus futurs peut être une source d'inefficacité économique**

La réforme de 1993 a introduit une rupture fondamentale avec la logique d'élargissement des droits et d'amélioration des prestations qui avait prévalu jusque là. L'incertitude où se trouvent aujourd'hui les ménages quant à leurs revenus futurs peut être la source de comportements inefficaces du point de vue économique, en incitant en particulier à une sur-épargne de précaution. Dans ce contexte, les pouvoirs publics doivent donc « stabiliser les anticipations » en annonçant d'ores et déjà les axes d'une politique de garantie des retraites qui soit à la fois crédible et soutenable sur le long terme. La mise en place du fonds de réserve constitue indéniablement un premier pas, mais il est sans doute insuffisant.

##### **2.1.2.2. La prise en charge de la dépendance ne pourra être assurée par les seuls revenus des personnes âgées**

La deuxième source d'inquiétude pour les futurs retraités quant au niveau de leurs revenus futurs réside dans la prise en charge de la dépendance, qui a pu frapper leurs parents. Or, s'il subsiste de nombreuses incertitudes sur le degré de dépendance des personnes âgées de demain compte tenu du progrès médical et de l'amélioration des conditions de vie, il reste que les revenus des personnes âgées ne suffiront probablement pas à satisfaire les besoins induits par l'état de dépendance.

Les associations conventionnées facturent en effet aujourd'hui leurs services d'aide à domicile 80 F l'heure, ce qui correspond, pour une personne moyennement dépendante ayant recours à 3 heures d'aide à domicile par jour, à un coût global de 7 000 F par mois. Or, le niveau des aides et prestations actuelles, comme la PSD, ne permet pas aux personnes âgées dépendantes de faire face à une telle dépense.

Par ailleurs, l'objectif des pouvoirs publics de solvabiliser la demande de services à la personne par la création d'aides directes (exonérations ou réductions fiscales par exemple) ne permet pas de réduire sensiblement le coût des services dont a besoin une personne dépendante. La question se pose donc d'une prise en charge de la dépendance par la collectivité publique permettant la satisfaction des besoins de toutes les personnes âgées concernées.

## **2.2. La consommation des plus de 60 ans pourrait à l'avenir se distinguer par un surcroît de dynamisme**

De même que les craintes relatives aux effets du vieillissement sur le revenu des personnes âgées, celles concernant une atonie de la consommation doivent être relativisées. Les habitudes de la génération qui arrive bientôt à la retraite laissent en effet entrevoir de nouveaux

comportements qui permettent d'anticiper le développement de certains secteurs économiques, dont les entreprises n'ont cependant pas toujours conscience.

### **2.2.1. Les prévisions de consommation des personnes âgées doivent tenir compte des effets de génération**

La compréhension des comportements de consommation actuels et futurs des personnes âgées ne peut reposer sur les seules théories économiques, mais doit également prendre en compte les enseignements des recherches en sciences sociales.

#### **2.2.1.1. Les modèles macro économiques n'expliquent pas complètement le comportement de consommation actuel des personnes âgées**

Pour expliquer le comportement de consommation d'une personne, l'analyse économique fait traditionnellement appel au modèle dit «du cycle de vie» de Franco Modigliani. Selon ce modèle, les individus souhaitent maintenir le niveau de leur consommation tout au long de leur âge adulte. Leur revenu évoluant en fonction de leur âge, l'épargne, solde entre consommation et revenu, évolue également. Au début de la vie active, lorsque le revenu est faible, les individus s'endettent (leur épargne est négative) ; par la suite, le revenu finit par dépasser le niveau de consommation souhaité et se traduit par une épargne positive ; avec la retraite, le revenu décroît et les individus désépargnent à nouveau.

Ce modèle n'est cependant pas empiriquement vérifié aujourd'hui en Europe, puisque les taux d'épargne restent positifs après la retraite. Ceci peut s'expliquer par le fait que les personnes âgées ont une plus grande aversion au risque ou que les retraités actuels, qui ont connu des périodes difficiles, n'ont pas changé leurs habitudes de consommation malgré la hausse de leur niveau de vie. D'autre part, il est possible que l'épargne des personnes âgées soit liée à un motif de précaution contre le risque de dépendance future ou à leur volonté de transmettre un patrimoine à leur descendance.

Enfin, les personnes les plus âgées sont peut-être moins incitées à consommer du fait de capacités physiques réduites, d'une inadaptation de l'offre à leurs besoins spécifiques ou d'un équipement suffisant en biens durables, d'autant que la tolérance à la vétusté des équipements croît avec l'âge.

#### **2.2.1.2. L'effet d'âge et l'effet de génération permettent de mieux appréhender le comportement de consommation des personnes âgées**

Les méthodes d'analyse sociologiques viennent utilement compléter la théorie économique en distinguant, au sein d'un groupe d'âge, les comportements induits par le vieillissement en lui-même (effet d'âge) des comportements liés à l'histoire collective d'une génération (effet de génération).

Le fait majeur sur lequel s'appuient la plupart des grilles d'analyse des comportements de consommation est à cet égard la période de forte croissance économique de l'après-guerre et le développement de la société de consommation. La décroissance traditionnelle de la consommation après 70 ans s'explique ainsi par l'appartenance à des générations qui ont toujours eu l'habitude de restreindre leurs dépenses (expériences de périodes de pénurie ou d'un niveau de vie plus faible que celui qu'ils ont aujourd'hui)<sup>24</sup>. Il est très probable que les générations du baby boom auront un comportement différent une fois arrivées à l'âge de la retraite.

L'allongement de la durée de la vie et le recul de l'âge auquel surviennent les ruptures ayant un effet sur le comportement social ou économique des personnes âgées, qu'il

---

<sup>24</sup> Deux ménages de mêmes revenus, de même taille et de même formation mais dont les membres sont nés à 60 ans d'intervalle (1900-1904 et 1960-1964) ont ainsi au même âge un écart de consommation variant de 12 à 20 % selon le niveau de diplôme considéré.

s'agisse de la cessation d'activité ou du veuvage, permettent enfin d'anticiper le maintien spontané du dynamisme de la consommation des quinquagénaires actuels. Ce phénomène viendra renforcer l'effet de génération.

## **2.2.2. Le vieillissement de la population aura des effets contrastés selon les secteurs de l'économie**

Prédire les comportements futurs de consommation des personnes âgées présente une importance stratégique pour les pouvoirs publics. Il s'agit en effet d'anticiper les mutations des différents secteurs économiques, afin de préparer au mieux la société.

### **2.2.2.1. Certains secteurs devraient voir leur poids dans l'activité économique augmenter**

#### **Les dépenses de santé**

Le vieillissement de la population entraînera de façon quasi certaine une augmentation des dépenses de santé. Selon l'Insee, la consommation de biens et services médicaux devrait atteindre 15 à 18 % du PIB en 2010 contre 13 % aujourd'hui. Cette augmentation résultera pour environ 1 à 4 points de l'élévation des niveaux de vie, pour 1,5 points de la déformation de la pyramide des âges, et pour 1 point du changement de comportement des personnes âgées de 70 ans et plus, du fait de l'arrivée à ces âges de générations ayant « appris » plus tôt à mieux se soigner. L'impact pour les finances publiques pourrait cependant ne pas être directement proportionnel, car selon l'Insee une part non négligeable de l'augmentation des dépenses pourrait concerner des consommations médicales peu ou non remboursées.

#### **Le logement**

Le secteur du logement devrait être stimulé par différents facteurs : tout d'abord, les effets génération conduiront à une demande de confort accru ; les migrations de retraités notamment vers les zones de forte attractivité (côte Atlantique et sud-est), leur retour croissant en centre ville ainsi que le développement d'une offre adaptée aux personnes souffrant d'une perte d'autonomie joueront dans le même sens.

L'accroissement de la dépense en matière de logement devrait avoir un impact favorable sur l'économie. Les industries du bâtiment sont en effet abritées de la concurrence internationale et présentent une forte intensité en main d'œuvre.

#### **L'automobile**

Plus dynamiques et plus éprises d'indépendance que par le passé, les personnes âgées devraient constituer un débouché de plus en plus important pour les ventes d'automobile<sup>25</sup>. L'indicateur qui permet le mieux d'anticiper cette tendance est le taux de détention du permis de conduire passé, entre 1982 et 1994, de 67 à 87 % chez les hommes de 60 à 74 ans et de 21 à 44 % chez les femmes. Le taux concernant les femmes devrait encore doubler au cours des vingt prochaines années. Le pouvoir financier et les exigences grandissantes de confort et de sécurité des personnes âgées constituent par ailleurs un potentiel intéressant pour les constructeurs.

#### **Les services à domicile**

Le secteur des services à domicile, qui comprend des activités comme le ménage ou le jardinage, devrait profiter d'un effet de génération. Les ménages composés de deux actifs et qui ont eu recours à une femme de ménage ou à une garde d'enfant devraient continuer d'employer des personnes à domicile une fois la retraite venue.

#### **L'informatique**

L'exemple de l'informatique domestique relativise la thèse d'une réticence « structurelle » des personnes âgées à l'égard des nouvelles technologies et de l'innovation.

---

<sup>25</sup> Les plus de 50 ans achètent déjà la moitié des automobiles neuves mises sur le marché français chaque année.

Si la possession d'un ordinateur personnel est le fait d'une minorité des personnes âgées, l'arrivée à la retraite de générations marquées par l'accélération des mutations technologiques et ayant déjà intégré l'ordinateur dans la sphère professionnelle renforcera les taux d'équipement et l'utilisation de l'ordinateur, d'autant plus que ce sont les personnes âgées qui l'utilisent le plus régulièrement quand elles sont équipées<sup>26</sup>. On peut penser que l'utilisation d'Internet suivra une tendance parallèle et que les personnes âgées pourraient avoir demain, dans le développement du commerce électronique, le même impact que dans celui du téléachat. Le potentiel qu'elles représentent justifie en tout cas des efforts dans leur direction, à la fois en matière de formation et d'information sur les produits.

### **Les loisirs**

Considérée sur l'ensemble de la vie, la consommation de loisirs (sorties, voyages, achats de radios, télévisions, livres et disques...) tend à atteindre un maximum entre 60 et 74 ans. Compte tenu de l'arrivée à la retraite de générations plus longuement scolarisées, plus citadines et plus mobiles, ayant donc des pratiques culturelles différentes de celles de leurs devancières, on peut sans grand risque prédire que le vieillissement de la population aura un impact très sensible sur la consommation de loisirs.

Concernant le tourisme, l'enquête vacance 1996 de l'Insee avait montré que le taux de départ en vacance des personnes âgées était inférieur à la moyenne mais qu'un phénomène de rattrapage était en cours en raison des effets de génération. Il existe donc un fort potentiel de développement, qui sera d'autant mieux exploité que les professionnels sauront adapter leur offre, en proposant par exemple des formules de séjours destinées aux grands parents accompagnés de leurs petits enfants.

#### **2.2.2.2. Le vieillissement pourrait avoir des effets plus contrastés sur certains secteurs**

##### **Les services d'aide à la personne**

Les prévisions concernant les effets du vieillissement sur le dynamisme des services d'aide à la personne, secteur très intensif en main d'œuvre, notamment non qualifiée, sont assez incertaines. Certes, l'arrivée à la retraite des générations du baby boom devrait entraîner une augmentation du nombre des personnes âgées dépendantes. Toutefois, il convient d'être prudent à la fois sur l'ampleur de ce phénomène et sur les emplois induits.

La dépendance résulte en effet de multiples facteurs qui ne sont pas tous clairement mis en évidence : on sait par exemple aujourd'hui qu'un ouvrier, célibataire, a plus de probabilité de devenir dépendant qu'une personne ayant eu une famille, un métier intellectuellement stimulant et des revenus conséquents. Aussi ne serait-il pas impossible que l'amélioration des conditions de vie au cours des dernières décennies, associée aux progrès en matière de santé et d'hygiène ne fasse proportionnellement baisser le nombre de personnes dépendantes au sein de chaque génération, sans qu'il soit possible de dire si cela sera suffisant pour faire également baisser le nombre total de personnes dépendantes.

Par ailleurs, de nombreux facteurs d'incertitude subsistent quant au recours aux services d'aide à la personne. L'un d'entre eux concerne l'évolution de la solidarité familiale : du fait du développement du travail féminin et des bouleversements de la structure familiale, il ne peut être avancé que les jeunes âgés aujourd'hui de 25 à 35 ans aideront autant leurs parents que ces derniers ont aidé les leurs. Ce facteur sera aussi influencé par le renforcement éventuel des politiques de maintien à domicile des personnes âgées dépendantes.

La demande résultera enfin, en raison du coût du recours à de tels services, de l'éventuelle solvabilisation des personnes concernées par les pouvoirs publics. En dépit des incertitudes actuelles, l'action des pouvoirs publics semble d'autant plus souhaitable que les

---

<sup>26</sup> Si 4,5 % des foyers dont le chef de famille a 65 ans sont équipés d'un ordinateur contre 33 % pour les foyers dont le chef de famille a entre 35 et 40 ans, ils sont plus de 34 % à « l'utiliser tous les jours ou presque » contre seulement 22 % pour les 35-49 ans, Revue Développement culturel n° 130, octobre 1999.

personnes âgées estiment pour une majorité d'entre elles que la prise en charge de la dépendance relève de la solidarité nationale et ne doit pas être abandonnée au marché.

### **Les transports ferroviaires**

Le vieillissement de la population pourrait avoir des effets ambivalents sur l'utilisation des transports ferroviaires. Le dynamisme des nouvelles générations de retraités favorise incontestablement cette consommation, comme le montre l'augmentation, supérieure à 30 % sur les cinq dernières années, du nombre annuel de voyages par personne âgée détentrice de la carte senior.

Toutefois, le fort désir d'indépendance des jeunes retraités tend à leur faire préférer la voiture. Dès lors, la SNCF ne réussira à tirer parti du potentiel de consommation représenté par les personnes âgées que si elle parvient à concilier transport ferroviaire et automobile, au lieu d'opposer les deux formules. C'est d'ailleurs ce qu'elle a commencé à faire depuis septembre 1999 en accordant des avantages tarifaires aux titulaires de la carte senior qui recourent aux services « auto-train » ou « train + location de voiture ». Cette politique semble commencer à porter ses fruits, puisque la SNCF a observé une légère progression de sa part de marché dans les déplacements nationaux des plus de 60 ans.

### **Les transports en commun urbains**

Le vieillissement de la population semble constituer une menace plus directe pour le secteur des transports en commun urbains. A la disparition des déplacements de travail s'ajoute chez les retraités un repli progressif sur le domicile et son environnement immédiat<sup>27</sup>. Les effets de génération liés à un usage plus répandu de l'automobile amplifient cette tendance, qui pourrait à terme compromettre la situation financière des organismes gestionnaires de transports en commun. La RATP a ainsi vu sa part de marché pour les déplacements des plus de 55 ans diminuer sensiblement, passant en 5 ans de 21 % à 19%.

### **2.2.3. L'approche des entreprises paraît néanmoins refléter une prise en compte insuffisante du marché représenté par les personnes âgées**

Les évolutions démographiques et leurs conséquences en termes de possibilité de développement pour certains secteurs d'activité semblent n'avoir été intégrées que par un nombre restreint d'entreprises qui prennent le risque de se couper d'un potentiel de croissance

#### **2.2.3.1. Un marché spécifique**

Les personnes âgées constituent, en termes de marketing, un marché spécifique dont les besoins et les aspirations sont sensiblement différentes du reste de la population. Le consommateur âgé est ainsi exigeant sur la qualité des produits et prêt à mettre le prix pour acquérir ces produits. Il est également très attentif à la transparence et fonde ses choix sur des différences réelles et explicites plutôt que sur des effets de mode tout comme il souhaite une grande sécurité, la clarté et la tenue des engagements, en particulier en matière de garantie ou de placements financiers<sup>28</sup>. Cette exigence en matière de qualité et de transparence s'accompagne de l'attente de produits adaptés à ses facultés physiques et mentales, mais qui ne lui renvoient pas de lui-même l'image d'un handicapé. Ces caractéristiques de consommation ont des conséquences importantes en termes d'approche publicitaire ou de marketing, dont les entreprises ont, jusqu'ici, insuffisamment tenu compte.

---

<sup>27</sup> Le nombre de déplacements en transports en commun par jour ouvrable en Ile de France passe ainsi de 3,42 avant l'âge de la retraite à 2,62 après, les personnes de plus de 75 ans n'effectuant plus que 2 déplacements.

<sup>28</sup> Bernard Devez, « Les 50-70 ans face à l'offre Marketing » in Les cahiers de l'IAURIF 1999, vol 2.

### **2.2.3.2. Une industrie « grise » peu développée**

Force est de constater que l'industrie et les entreprises en général se sont peu adaptées au marché des personnes âgées et font même preuve d'un certain attentisme à l'égard des conséquences du vieillissement de la population sur leur activité. D'une manière générale, l'industrie fabrique des produits conçus par et pour les jeunes et les présente comme tels afin de les valoriser. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de constater l'existence de multiples produits inadaptés aux besoins des personnes âgées : équipements domestiques de programmation complexe (magnétoscopes), absence d'adaptation de l'habitat (digidocodes). En outre, les tentatives de stratégie de marketing différencié ont jusqu'ici été rares et souvent maladroites<sup>29</sup>.

L'arrivée à la retraite des générations du baby boom semble paradoxalement renforcer la conviction chez certaines entreprises, comme les opérateurs de téléphonie mobile, qu'elles n'ont pas besoin de s'adapter au nouvel équilibre démographique. Le postulat sous-jacent est que si ces générations consomment déjà certains produits, elles continueront à le faire une fois à la retraite. Ce sentiment de sécurité des entreprises est sans doute infondé, dans la mesure où, même en conservant leurs habitudes antérieures de consommation, les nouveaux retraités n'en présenteront pas moins les besoins et les caractéristiques propres à leur âge – qu'il importe donc de ne pas négliger.

L'effort des industriels pour adapter leur offre pourrait être d'autant plus rentable sur le long terme que les personnes âgées, tout en étant plus difficiles à convaincre, sont en règle générale des consommateurs fidèles.

## **2.3. Dans ce contexte, le vieillissement de la population devrait avoir des effets limités sur la croissance**

Alors que l'analyse économique théorique conduit à des projections relativement pessimistes en termes de croissance du fait du vieillissement de la population, les tendances évoquées ci-dessus permettent de relativiser une telle vision.

### **2.3.1. A condition de production inchangée, le ralentissement de la croissance potentielle serait de l'ordre de 0,5 point de PIB**

Sollicitée par les auteurs du rapport Charpin, la Direction de la prévision s'est appuyée sur un modèle de croissance classique afin de déterminer l'impact du vieillissement sur la croissance potentielle. Celle-ci devrait être affectée par l'évolution de la population active, qui diminuerait de 20 à 40 000 personnes tous les ans à partir de 2005. L'essentiel de la croissance reposerait donc alors sur l'accumulation du capital et sur les gains de productivité globale, qui sont aujourd'hui de 1,2 % par an. Cet appauvrissement relatif global dû à la baisse de la croissance potentielle ne signifie toutefois pas une baisse des pouvoirs d'achat individuels : l'accumulation du capital attendue devrait se traduire en fait par une accélération de la productivité du travail, et donc par une augmentation plus rapide du salaire brut. Les actifs de demain devraient donc être moins nombreux, mais plus productifs et mieux rémunérés.

### **2.3.2. Divers effets devraient néanmoins limiter cet impact récessif**

Cette analyse macroéconomique reste toutefois très partielle dans la mesure où elle ne prend pas en compte les éléments qui peuvent venir contrebalancer les effets négatifs induits par le vieillissement de la population.

---

<sup>29</sup> En 1996, une publicité de la marque Evian vantait les bienfaits de son eau en montrant notamment un homme âgé nu et affichant complaisamment les marques de l'âge. Devant le tollé provoqué, Evian mit un terme à cette campagne au bout de quelques semaines. Cas rapporté par Jean Paul Tréguer dans « Le Senior Marketing », 1998.

Les pouvoirs publics peuvent tout d'abord choisir d'encourager l'immigration afin de combler les besoins en main d'œuvre. Notre pays a déjà eu recours à une telle solution dans les années 30 ou après la seconde guerre mondiale, lorsque des pénuries de main d'œuvre ont été compensées par des entrées importantes d'immigrés. Malgré ses difficultés de mise en œuvre, la France se retrouvant notamment en compétition avec d'autres pays pour attirer une main d'œuvre, cette mesure devrait avoir un effet positif sur la croissance de la population active.

Par ailleurs, les analyses pessimistes qui mettent en avant les effets négatifs du vieillissement sur la croissance économique laissent de côté le potentiel que représente en terme d'activité l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération du baby boom. En fait, ces analyses sont, à notre sens, victimes du biais qui consiste à percevoir le vieillissement essentiellement comme une charge pour la société. A cet égard l'antagonisme des thèses dites optimistes et pessimistes provient en partie de ce qu'elles ne regardent pas le problème sous le même angle : d'un côté, le vieillissement est perçu comme une menace pour l'équilibre des retraites ; de l'autre, les personnes âgées sont considérées comme un potentiel économique. La difficulté d'établir des projections précises de l'impact du comportement économique futur des personnes âgées sur la croissance économique ne permet cependant pas de trancher de façon définitive le débat.

## **2.4. Le vieillissement est toutefois porteur de certains déséquilibres**

Si le vieillissement ne devrait pas avoir sur l'activité économique l'effet négatif qu'on lui attribue souvent, force est de constater qu'il risque néanmoins d'entraîner le creusement d'inégalités territoriales ou intergénérationnelles.

### **2.4.1. Les migrations de personnes âgées pourraient renforcer les déséquilibres entre territoires**

L'occupation du territoire dans les prochaines décennies pourrait refléter d'une part le vieillissement de zones rurales où le renouvellement des générations est compromis par le départ des jeunes et d'autre part l'afflux de retraités vers certains départements très attractifs en termes de cadre de vie.

Le premier phénomène comporte un risque de dépeuplement pour les zones concernées et pourrait avoir des effets puissants sur l'économie locale en entraînant une obsolescence des infrastructures et la disparition de certaines activités économiques.

Du point de vue des migrations, on peut noter que les risques potentiels ne concernent pas tant l'équilibre entre zones rurales et zones urbaines que l'équilibre entre bassins de peuplement. Les départements du sud et le littoral atlantique devraient ainsi concentrer à l'avenir une proportion croissante de la population française.

Les mouvements migratoires jouent également un rôle déterminant sur le vieillissement des zones d'emploi et pourraient renforcer les disparités de dynamisme économique entre elles<sup>30</sup>.

### **2.4.2. La progression des revenus du capital pourrait accroître les inégalités entre retraités**

L'augmentation prévisible de la composante «capitalisation» dans les revenus des personnes âgées devrait avoir, par opposition au système de répartition, des effets anti-redistributifs. L'inégalité dans les capacités contributives des personnes durant leur vie active se retrouvera en effet dans le niveau des revenus qui viendront compléter les retraites. Les revenus des personnes âgées pourraient également être plus fluctuants, car liés à la volatilité des marchés

---

<sup>30</sup> Alain Parant, Marc Thévenin, « Ages et territoire », 11<sup>ème</sup> Colloque national de démographie, Strasbourg mai 1999.

de capitaux. Ils pourraient donc jouer un effet d'accentuation des fluctuations économiques par opposition au rôle stabilisateur du système de répartition.

### **2.4.3. Les rivalités pour le partage de la valeur ajoutée pourraient croître en intensité**

Dans un contexte où le partage de la valeur ajoutée risque de se déformer toujours plus en faveur des personnes âgées afin d'assurer le financement du système de répartition, les jeunes générations pourraient être tentées de limiter les transferts dont bénéficient les retraités, en remettant en cause certains avantages fiscaux ou en accroissant les prélèvements pesant sur les pensions. Un certain rééquilibrage a déjà été opéré avec l'augmentation des cotisations maladies et de la CSG acquittées par les retraités. Les rivalités pour le partage de la valeur ajoutée pourraient toutefois gagner en intensité si la France se retrouvait au cours des prochaines décennies dans un contexte économique proche de celui du début des années 1990, marqué par une stagnation du pouvoir d'achat des actifs. Les gouvernements pourraient alors être tentés de résoudre les conflits de répartition par un creusement des déficits et de la dette publics, ce qui ne ferait que reporter le problème sur les générations suivantes sans le résoudre au fond.

### **2.4.4. Une guerre des générations paraît toutefois peu probable**

L'existence de ces rivalités pour le partage des richesses créées dans l'économie ne saurait conduire à la conclusion qu'une « guerre des générations » est en marche.

Il existe une solidarité de fait entre générations en matière de protection sociale qui conduit l'opinion publique à protéger les retraites et les avantages des personnes âgées. Comme le souligne C. Attias-Donfut<sup>31</sup>, les jeunes envisagent la retraite et les avantages qui lui sont liés comme « un repère pour leur propre avenir » et non comme des privilèges accordés, à leur détriment, à un autre groupe qui leur serait opposable.

D'autre part, la vigueur des transferts intergénérationnels descendants, qui ont joué un rôle d'amortisseur important pendant la crise des années 1990, représente une sorte de « marché implicite » entre les générations qui vient limiter la déformation du partage de la valeur ajoutée en faveur des personnes âgées. Ils peuvent être interprétés comme une rétrocession implicite de la part de générations relativement nanties, avec l'inconvénient toutefois d'amplifier la reproduction des inégalités sociales et des disparités entre familles stables et recomposées.

Dernier facteur susceptible de renforcer la solidarité entre les générations, l'arrivée à la retraite de générations mieux formées et désireuses de garder une activité pourrait consolider l'engagement associatif et les initiatives caritatives des personnes âgées, qui bénéficient à toute la société<sup>32</sup>.

En définitive, notre analyse nous conduit donc à adopter une position plutôt optimiste concernant l'effet du vieillissement de la population sur les revenus et la consommation : la préservation des revenus des personnes âgées, le surcroît de dynamisme attendu du comportement de leur consommation, la vigueur des transferts intergénérationnels relativisent le risque de baisse de la croissance potentielle dans les prochaines décennies. Il appartient toutefois aux pouvoirs publics de chercher à atténuer, par les politiques de redistribution, les inégalités qui résulteraient du choc démographique et veiller à ce que le potentiel que représente pour l'activité économique des retraités issus de la génération du baby boom soit valorisé.

---

<sup>31</sup> Claudine Attias-Donfut, *id.*

<sup>32</sup> Selon une étude du CREDOC de 1996 sur « Les conditions de vie et aspirations des Français », 50 % des 45-54 ans envisageaient de « rechercher une activité, bénévole ou rémunérée, une fois à la retraite ».

### 3. PROPOSITIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES

A la lumière des projections sur les revenus et la consommation futurs des personnes âgées, nous avons été conduits à définir quatre axes de propositions de politiques publiques.

Ces différents axes impliquent un certain engagement des pouvoirs publics, que ce soit l'Etat en matière de garantie et de diversification des revenus versés aux retraités ou d'incitation à l'adaptation de l'offre aux nouveaux besoins des retraités ou bien les collectivités locales dans le domaine de leur cadre de vie quotidien. Les mesures proposées s'inscrivent pour l'essentiel dans un cadre incitatif qui laisse au marché la responsabilité première de s'adapter à la nouvelle donne économique dans les secteurs concurrentiels traditionnels mais qui implique également fortement le secteur associatif, notamment pour ce qui concerne le phénomène de dépendance.

**Le premier axe de proposition vise à offrir aux personnes âgées une meilleure visibilité de leurs revenus tout en les diversifiant.** Le niveau de revenu des retraités actuels ou futurs devra leur permettre de couvrir tous leurs besoins, notamment pour faire face à la survenance de la dépendance. Cette meilleure visibilité serait susceptible d'éviter les comportements de sur-épargne qui pèsent sur l'activité économique.

**Le deuxième axe a trait aux mesures destinées à favoriser la structuration de l'offre de biens et de services marchands à destination des personnes âgées.** Les projections réalisées permettent en effet d'anticiper le développement de certains secteurs. Toutefois, certains industriels n'en ont pas pris conscience ou ne savent pas comment s'adresser à ce public spécifique. Il est dès lors normal que les pouvoirs publics interviennent, compte tenu des enjeux industriels liés au vieillissement de la population.

**Le troisième axe concerne le lancement d'initiatives propres à faciliter l'intégration des personnes âgées dans leur environnement, condition nécessaire à leur pleine insertion dans la société de consommation :** cela concerne notamment l'adaptation de l'offre de logement, le développement des services à domicile et d'aide à la personne et l'accessibilité des services publics.

**Le quatrième axe a trait au développement du rôle économique et social des personnes âgées.** Il s'agit également d'encourager les transferts intergénérationnels ou d'inciter les personnes âgées à mettre leur épargne au service de la croissance.

#### 3.1. Améliorer la visibilité des revenus des personnes âgées tout en les diversifiant

Nous partons ici de l'hypothèse que les pouvoirs publics vont dans un futur proche mettre en place des réformes destinées à pérenniser le fonctionnement des systèmes de retraite par répartition, en s'inspirant notamment des rapports Charpin et Taddéi. L'allongement de la durée de cotisation nous semble ainsi probable avec l'instauration d'un système de retraite « à la carte ».

##### 3.1.1. Améliorer la visibilité des revenus pour éviter une sur-épargne

###### 3.1.1.1. Mieux informer les actifs sur les pensions qu'ils sont susceptibles de toucher

Une insuffisante visibilité des pensions futures est susceptible d'entraîner une surépargne de précaution, et donc une déprime de la demande. Ce risque est particulièrement présent à l'heure où les déclarations alarmistes sur les régimes de retraite se multiplient. Il convient donc d'informer clairement les actifs sur les pensions qu'ils toucheront une fois leur carrière terminée.

**PROPOSITION :** Faire envoyer par les caisses de retraite tous les cinq ans à leurs assurés comptant au moins 25 années de cotisations et chaque année à partir de 60 ans :

- un relevé de leurs cotisations passées,
- une estimation du niveau de pension versée en cas de cessation immédiate d'activité
- une estimation de la pension à taux plein qu'ils seraient susceptibles de toucher s'ils continuaient de travailler en touchant des revenus d'activité constants.

### **3.1.1.2. Définir une doctrine fiscale stable concernant l'imposition des personnes âgées**

Les mesures fiscales portant sur la constitution de l'épargne en prévision de la retraite et sur les revenus perçus pendant celle-ci manquent de lisibilité et de cohérence. Il s'agit trop souvent de la juxtaposition de mesures spécifiques sans ligne directrice.

**PROPOSITION :** Réorganiser la fiscalité relative aux personnes âgées autour de quatre grands axes :

- l'encouragement à la diversification des revenus
- la solidarité intergénérationnelle
- le soutien à l'activité économique.

Cette réorganisation devrait être progressive et étroitement liée au suivi du taux d'épargne des personnes âgées, qui servirait d'indicateur pour juger de l'effectivité de ces mesures.

### **3.1.1.3. Préparer les personnes âgées au passage à l'euro**

Une mauvaise adaptation des personnes âgées à l'euro pourrait avoir des effets négatifs sur leur consommation, et donc sur la croissance. Le groupe des plus de 60 ans doit donc constituer l'une des cibles prioritaires de la communication institutionnelle concernant le passage à l'euro. Il a d'ailleurs été identifié comme tel par la Commission Européenne et fait déjà l'objet de campagnes de communication spécifique par le Ministère de l'Economie et des Finances.

**PROPOSITION :** Faire adresser par les services du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et les caisses de retraite un dossier pédagogique sur le passage à l'euro à tous les retraités. Ces services devraient prendre en outre systématiquement contact avec les associations de retraités en vue de l'organisation sur tout le territoire de réunions d'information. Ces actions devraient être poursuivies après la phase d'introduction de l'euro.

## **3.1.2. Favoriser la diversification des revenus**

### **3.1.2.1. Développer les revenus d'activité pour les retraités**

Les retraités qui souhaitent continuer d'exercer une activité professionnelle, notamment à temps partiel, pour percevoir un complément de rémunération, en sont actuellement dissuadés par l'ordonnance du 30 mars 1982 qui limite les possibilités de cumul « emploi-retraite ». Cette réglementation conditionne ce cumul à la cessation de toute activité antérieure, limitant en réalité les possibilités de cumul aux seules personnes suffisamment compétentes pour trouver un nouvel employeur à plus de 60 ans, souvent les cadres supérieurs.

Un tel dispositif ne semble plus pertinent dans un contexte où la diminution de la main-d'œuvre risque d'avoir des conséquences restrictives sur l'activité économique. Dans l'optique d'une diversification des revenus des retraités, la possibilité offerte de continuer à exercer une activité professionnelle ne doit par ailleurs pas être négligée.

En Allemagne, la réforme des retraites de 1992 a ainsi introduit la notion de retraite à temps partiel. Les revenus provenant de l'activité professionnelle qui continue à être exercée sont strictement encadrés : le plafond de ceux-ci dépend du montant de la pension partielle et du salaire de la dernière année d'activité avant le passage à la retraite.

**PROPOSITION :** Assouplir la réglementation relative au cumul emploi-retraite de manière à permettre aux retraités d'exercer plus facilement exercer une activité. Les revenus qui en seraient tirés seraient limités dans un premier temps à 20 % du montant de la pension, plafond qui

pourrait être augmenté ultérieurement au vu de la montée en puissance du dispositif. Afin d'éviter une liquidation trop précoce des droits à la retraite, qui entraînerait une déstabilisation des régimes de retraite, cette possibilité serait toutefois réservée aux seuls salariés ayant cotisé au moins quarante ans au régime d'assurance vieillesse.

### **3.1.2.2. Créer des dispositifs permettant aux salariés de se constituer un complément de retraite par capitalisation**

Il n'est pas ici question de préconiser l'instauration d'un système de capitalisation en lieu et place d'un système par répartition. Il s'agit seulement de voir comment un système de retraite par capitalisation permettrait de compléter à la marge, pour ceux qui le souhaitent, les revenus tirés de la répartition.

Les avantages fiscaux consentis pourraient être compensés par certaines restrictions imposées aux gestionnaires des fonds, de façon à favoriser un type d'épargne bénéfique pour l'économie nationale, sur le modèle de l'assurance-vie. Du fait de la nécessité cruciale d'éviter la fuite des capitaux vers des pays émergents offrant des perspectives de profit supérieures, on peut penser que la maîtrise ainsi acquise sur l'effort d'épargne de la nation en vue de la retraite compenserait largement la dépense fiscale nécessaire pour atteindre cet objectif.

**PROPOSITION :** Créer des contrats d'assurance permettant aux actifs qui le souhaitent de participer à des fonds d'épargne retraite. Les sommes qui seraient versées annuellement au titre de ces contrats viendraient diminuer le revenu imposable au titre de l'IRPP, dans la limite maximale de 50 000 F.

La volatilité des marchés financiers risque toutefois de nuire à la visibilité des revenus tirés de la capitalisation. L'Etat pourrait donc s'engager à les garantir à un niveau minimum. Il assurerait ainsi des fonctions de réassureur, au cas où l'évolution des marchés financiers entraînerait la défaillance d'un intermédiaire. Cette mesure constituerait le complément logique de la politique de diversification des revenus des retraités par la création de fonds de pension, dans la mesure où elle vise à vaincre les réticences traditionnelles des Français à l'égard des valeurs mobilières.

**PROPOSITION :** Prélever une taxe sur les différents contrats d'assurance-retraite et l'affecter à un fonds de garantie. En contrepartie, l'Etat garantirait, pour une période de temps donnée, la moitié des revenus qui auraient été normalement versés. Pour éviter un recours abusif à une telle clause, cette garantie ne jouerait que pour les fonds respectant certaines règles prudentielles (comme par exemple la diversification géographique et la détention d'une certaine proportion de placements obligataires et monétaires) et après liquidation définitive de la société concernée.

### **3.1.2.3. Inciter les retraités disposant d'un revenu faible mais d'un patrimoine relativement important à convertir ce dernier en rente viagère**

Les personnes âgées accumulent un patrimoine important et consomment globalement moins que les actifs. Un tel comportement peut sembler de prime abord économiquement inadapté. En effet, pendant la période d'activité, les aléas sur le niveau de revenu et celui des dépenses font que les individus ont intérêt à se constituer une épargne de précaution suffisamment liquide<sup>33</sup>. Dès la liquidation de la retraite cependant, le risque de revenu devient plus faible. En revanche, le risque viager devient prédominant. Dès lors, le versement d'une annuité jusqu'à la date du décès tendrait à accroître le bien-être en relâchant la contrainte que fait peser sur les choix de consommation la perspective de vivre longtemps<sup>34</sup>.

Les réticences des personnes âgées concernant la transformation de leur patrimoine en rente peuvent certes être expliquées par des facteurs sociologiques : aversion pour

<sup>33</sup>Ronan Mahieu et Béatrice Sédillot, "Equivalent patrimonial de la rente et souscription de retraite complémentaire", Insee, document de recherche, 1999. Ce travail n'engage que ses auteurs, et non l'Insee.

<sup>34</sup>Ibid.

le risque plus développée que chez les jeunes générations, volonté de transmettre un patrimoine. En outre, la tarification de l'annuité viagère pratiquée par les compagnies d'assurance aboutit à une dévalorisation de 20 % du patrimoine.

Les pouvoirs publics ont également une part de responsabilité dans la désaffection dont pâtissent les placements en rente viagère, en raison notamment du caractère incohérent de la fiscalité. L'assurance vie bénéficie ainsi d'une exonération de prélèvements sociaux et d'un abattement forfaitaire, plus élevé en matière d'imposition sur le revenu.

**PROPOSITION :** Aligner la fiscalité des rentes viagères sur celle, plus avantageuse, des sorties en rente des contrats d'assurance vie.

### **3.1.3. Assurer des revenus suffisants pour permettre la prise en charge de la dépendance**

Les craintes liées à sa survenance se développent chez les quinquagénaires qui sont souvent conduits à aider leurs parents dépendants. Constatant l'insuffisance de l'aide publique, ils tendent à épargner davantage dans cette optique. Par ailleurs, la solvabilisation de la demande constitue le seul moyen de développer véritablement le secteur des services d'aide à la personne.

Conscients des insuffisances de l'actuelle PSD, les pouvoirs publics ont commencé à réfléchir à la mise en place d'une nouvelle prestation, l'Aide Personnelle à l'Autonomie (APA). Toutefois, la logique différentielle et la connotation d'aide sociale des dispositifs publics de prise en charge de la dépendance, présent (PSD) et futur (APA), les condamne à proposer des prestations qui restent limitées.

L'insuffisance du dispositif laisse à penser qu'il devra, à plus ou moins court terme, être repensé. Les pouvoirs publics ont dès lors le choix entre deux voies : conserver le système actuel en incitant les individus à s'auto-assurer, ou créer une assurance dépendance publique et obligatoire sur le modèle de l'Allemagne, où 1,5 million de personnes touchent une prestation dépendance, sans condition d'âge ni de ressource. La dimension universelle que revêt la question de dépendance nous incite à opter pour la deuxième formule.

Le financement de cette prestation serait assuré par la création d'un impôt qui aurait la même assiette que la CSG. Ce mode de financement serait préférable à la création d'une nouvelle cotisation sociale pesant sur les salaires dans la mesure où son assiette serait plus large, et donc plus juste. Le produit de cet impôt serait reversé aux Conseils Généraux, qui assureraient la gestion de cette nouvelle prestation sociale.

**PROPOSITION :** Créer une prestation contributive sur le modèle de l'assurance maladie, financée par la création d'un impôt à assiette large de type CSG et gérée par les Conseils Généraux. L'Etat veillera à la définition de critères d'attribution stricts et uniformes au niveau national.

Pour les personnes qui n'auraient pas assez cotisé faute de revenus suffisants, un système complémentaire pourrait être mis en place grâce à un « crédit dépendance », à l'exemple de ce qui se fait au Japon, permettant de tenir compte des heures passées bénévolement à aider une personne dépendante. Si l'aidant devient un jour lui-même dépendant, ces heures seront comptabilisées et lui donneront droit à un soutien des pouvoirs publics, sous la forme, par exemple, d'un volume à déterminer d'heures d'aide-ménagère.

**PROPOSITION :** Instaurer en France un dispositif de crédit dépendance qui garantirait à toute personne aidant celles qui sont dépendantes un certain niveau de prestation au cas où elle serait elle-même confrontée à ce phénomène.

## **3.2. Encourager la structuration de l'offre de biens et de services à destination des personnes âgées**

### **3.2.1. Améliorer l'élaboration et la coordination des politiques industrielles axées sur le vieillissement**

La prise en compte des conséquences du vieillissement sur l'économie constitue un véritable enjeu pour l'industrie. Nombreuses sont les entreprises pour lesquelles le vieillissement constituera une opportunité de développement ou qui devront adapter leurs produits ou leurs services aux besoins spécifiques des personnes âgées. Si le marché devrait s'adapter naturellement à terme, il reste que plus les entreprises françaises sauront répondre tôt à la nouvelle donne démographique, plus vite elles bénéficieront d'un avantage compétitif, notamment à l'export. Cette dimension ne doit pas être oubliée dans la perspective d'un vieillissement généralisé au sein de la plupart des pays de l'OCDE.

Nous pensons qu'il est du rôle de l'Etat d'encourager la mutation du secteur productif, que ce soit en l'informant ou en favorisant la recherche et l'innovation. Il convient ainsi au préalable de veiller à ce que les différentes politiques qui pourront être élaborées s'inscrivent dans une stratégie globale.

**PROPOSITION :** Créer un Bureau « Industrie et Démographie » au sein de la Sous Direction de la Stratégie Industrielle au Ministère de l'Industrie. Ce bureau aura pour mission de coordonner les politiques d'information et d'innovation à destination des entreprises susceptibles d'être intéressées par les conséquences économiques du vieillissement. Ce bureau devra également assurer la liaison avec la politique du handicap en examinant les possibilités de synergie entre les deux champs d'activité. Cette structure constituerait la contribution de ce ministère à l'Institut du Vieillissement en cours de création.

### **3.2.2. Informer les industriels sur les conséquences du vieillissement sur le marché des biens et services**

Nous avons pu parfois observer au cours de nos recherches l'absence de prise de conscience, dans certaines entreprises, des conséquences du vieillissement de la population sur leur activité. Il nous semble donc important de veiller à informer les industriels sur les enjeux économiques du vieillissement de la population, sur les nouveaux débouchés susceptibles d'être créés ou sur les besoins spécifiques des personnes âgées.

**PROPOSITION :** Encourager l'organisation par les Chambres de Commerce et d'Industrie, en liaison avec les Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, de sessions d'information sur les conséquences industrielles et économiques du vieillissement de la population à destination de leurs adhérents.

### **3.2.3. Favoriser l'innovation dans le secteur des biens destinés aux personnes âgées**

Nombre de produits destinés au grand public nécessiteront d'être adaptés pour les besoins spécifiques des personnes âgées. La conception des produits « gérontechnologiques » ou l'adaptation des produits grand public pour la consommation des personnes âgées risque d'occasionner des dépenses de recherche et de développement importantes pour les entreprises concernées. Etant donné les enjeux en présence et l'attentisme relatif de certaines industries, nous pensons que l'Etat devrait envoyer des signaux aux entreprises en subventionnant temporairement et partiellement les efforts menés en matière de recherche et de développement.

Une telle politique doit toutefois respecter les dispositions de l'article 87 du Traité de Rome qui prohibent toute aide d'Etat aux entreprises du secteur concurrentiel mais avec l'exception notable des aides visant au soutien des activités de recherche et développement.

Dans une communication du 17 février 1996, la Commission européenne a toutefois redéfini l'encadrement des aides à la recherche et au développement : celles-ci sont généralement autorisées, à condition que les travaux effectués revêtent un intérêt européen commun et que l'aide apportée par les pouvoirs publics se limite à 25 % s'il s'agit d'une activité de développement préconcurrentielle.

**PROPOSITION :** Créer un crédit d'impôt recherche spécifique égal à 25 % des dépenses engagées par les industriels dans la conception de produits spécifiques destinés aux personnes âgées. Le Ministère de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère de la Recherche, pourrait réserver prioritairement le bénéfice de cette mesure aux secteurs les plus exposés à la concurrence et là où la demande est susceptible d'être la plus forte.

### **3.2.4. Améliorer la formation de certains professionnels susceptibles d'être en contact avec la demande des personnes âgées**

#### **3.2.4.1. Enseigner le « senior marketing » dans les filières de gestion des universités**

Certaines entreprises rencontrent des difficultés dans leur communication en direction des consommateurs âgés. En effet, ces derniers considèrent comme autant de repoussoirs les produits créés spécifiquement à leur intention, même s'ils répondent à de véritables besoins. Il convient donc de former les responsables commerciaux des entreprises intervenant sur le marché des personnes âgées à ses spécificités.

**PROPOSITION :** Introduire des cours de « senior marketing » pour les étudiants en gestion dans les universités françaises. Il faudrait également que les Chambres de Commerce et d'Industrie, qui exercent souvent la tutelle des principales écoles de commerce françaises, demandent à ces dernières d'introduire de telles formations dans leur enseignement.

#### **3.2.4.2. Former davantage les médecins généralistes à la gériatrie**

Nombre de médecins de famille ne sont pas assez formés aux besoins sanitaires spécifiques des personnes âgées. La gériatrie ne fait pas partie des enseignements systématiques dans le cursus médical, et moins de 3 % des médecins sont titulaires de la capacité de gériatrie. Pourtant, outre les problèmes spécifiques liés au grand âge, les personnes âgées ont des besoins relationnels qui ne sont pas toujours suffisamment pris en compte.

**PROPOSITION :** Renforcer la formation des médecins à la gériatrie, par l'introduction d'heures d'enseignement supplémentaires dans leur cursus universitaire. Pour les médecins en place, outre la formation continue qu'il nous semble nécessaire d'encourager, nous proposons d'encourager le développement des réseaux gérontologiques sur le terrain afin de faire émerger une véritable politique locale de médecine des personnes âgées.

## **3.3. Favoriser l'insertion des personnes âgées dans leur environnement économique et social**

### **3.3.1. Améliorer les possibilités de logement**

Les pouvoirs publics devront faciliter la restructuration du secteur du logement lié au vieillissement de la population, secteur qui joue par ailleurs un rôle d'entraînement sur le reste de l'économie.

S'agissant de l'adaptation du logement pour les besoins spécifiques des personnes âgées, on constate qu'il existe aujourd'hui de nombreuses aides que les personnes âgées peuvent solliciter pour faire réaliser des travaux dans leur logement. Le caractère disparate de ces aides - certaines à caractère social, d'autres conçues à l'origine pour les handicapés, d'autres destinées à lutter contre l'insalubrité - ne facilite pas les choix des personnes qui manquent d'éléments de

repères et d'information. Si une solution idéale sur le plan théorique consisterait en la fongibilisation de ces différentes aides en une aide spécifique à l'adaptation du logement des personnes âgées, elle apparaît peu opérationnelle compte tenu de la multiplicité des intervenants, qui tiennent souvent à conserver leur rôle spécifique.

**PROPOSITION :** Améliorer le système d'aide autour de 2 axes :

- Améliorer l'information des personnes âgées sur les différentes aides dont elles peuvent bénéficier pour financer des travaux dans leur logement en s'appuyant sur le rôle coordonnateur croissant des Centres Locaux d'Information et de Concertation Gériatriques (CLIC).
- Prévoir, en cas d'insuffisance des aides existantes, des prêts à taux zéro pour l'amélioration du logement.

Concernant plus particulièrement le parc social, l'offre de logements adaptés existe mais son manque de réactivité en atténue sensiblement l'efficacité. Certains départements comme la Loire-Atlantique ont mis en place un système de mutualisation des demandes de logements entre bailleurs sociaux et administrations concernées (Conseil général, communes, Direction Départementale de l'Équipement) afin d'accélérer le traitement des demandes.

**PROPOSITION :** Développer la mutualisation des fichiers de demande de logements sociaux

En dernier lieu, la question du logement peut se poser pour des personnes âgées souhaitant retourner vers les centres-villes pour une meilleure qualité de vie. Il conviendrait de réactiver des procédures déjà prévues par la loi de 1948 mais peu appliquées leur permettant de trouver plus aisément le logement recherché.

**PROPOSITION :** Favoriser la mise en place par les collectivités locales de bourses de logement où les personnes intéressées, quel que soit leur âge, puissent échanger leur logement et les droits y afférant, avec le versement d'une soulte en cas de différence de valeur. Les jeunes ménages pourraient ainsi trouver la maison de banlieue dans laquelle ils souhaitent élever leurs enfants, les ménages âgés l'appartement de centre ville dont la superficie et la localisation correspondent davantage à leurs besoins.

### **3.3.2. Favoriser le développement du secteur des services à domicile**

Il faut chercher à profiter des potentialités qu'abrite le secteur des services à domicile, notamment en termes de création d'emplois. Pour l'heure, la fiscalité est le principal instrument utilisé par les pouvoirs publics pour favoriser le développement de ce secteur. Il s'agit plus particulièrement de l'abaissement du taux de TVA applicable, passé de 20,6 à 5,5 % dans le cadre de la loi de finances 2000, l'exonération des charges patronales pour les personnes âgées de plus de 70 ans et des réductions d'impôt pour emploi d'un salarié à domicile. En effet, des études ont montré que le principal déterminant de la demande résidait dans le niveau de prix du service. Selon une étude du CREDOC, un prix horaire de 30 F amènerait ainsi une majorité de ménages à recourir à ces services.

Toutefois, le dispositif de réductions d'impôt est anti-redistributif dans la mesure où il ne concerne que les seules personnes imposables. Il conviendrait donc de cesser de faire dépendre l'avantage accordé du revenu imposable afin d'en faire bénéficier tous les ménages.

**PROPOSITION :** remplacer la réduction d'impôt pour emploi d'un salarié à domicile par une exonération des cotisations patronales exigibles.

### **3.3.3. Favoriser la structuration de l'offre de services d'aide à la personne**

Même si une assurance dépendance était instaurée, un important effort resterait cependant à faire en matière de structuration de l'offre. Tout d'abord, il conviendrait de professionnaliser le secteur. Ceci passe tout d'abord par la reconnaissance du secteur de l'aide à domicile en droit positif. En effet, bien que mentionné dans la loi du 30 juin 1975 relative aux

établissements sociaux et médico-sociaux, le secteur n'a jamais fait l'objet d'une réglementation spécifique définissant les droits et obligations des intervenants.

La professionnalisation passe également par l'amélioration de la formation des professionnels. Le secteur est en effet marqué par un faible pourcentage de diplômés. Malgré des progrès en matière de formation des aides à domicile depuis quelques années, il n'existe pas de formation initiale spécifique à ce secteur, à l'exception de la récente option « aide à domicile » au BEP « carrières sanitaires et sociales ».

Au niveau de la formation continue, le diplôme CAFAD (Certificat d'Aptitudes aux Fonctions d'Aide à Domicile), constitue la première forme de reconnaissance officielle de la profession d'aide à domicile. Cependant, il n'est pas rendu obligatoire.

**PROPOSITION :** Créer un véritable statut des services d'aide à domicile, qui permettrait par ailleurs de revaloriser les rémunérations versées aux aides-ménagères, notamment au regard des évolutions du SMIC. En contrepartie, les pouvoirs publics pourraient exiger un niveau de qualification minimale de la part des personnels concernés.

Il faudrait parallèlement développer les processus de signalement de la qualité des services d'aide à domicile. Aujourd'hui, un simple agrément préfectoral permet aux organismes concernés d'être conventionnés par les mandataires : Conseils généraux ou caisses de retraite. Les usagers ne peuvent donc être certains de la qualité du prestataire auquel elles ont recours.

**PROPOSITION :** Promotion par l'Etat d'une politique de labellisation<sup>35</sup> dans le secteur des services d'aide à la personne. Une telle démarche permettrait de certifier la compétence professionnelle des intervenants ainsi que la qualité des procédures et prestations offertes par les organisations.

La structuration du secteur des services d'aide à la personne passe également par le développement de l'intermédiation entre l'offre et la demande. Avec la multiplication des intervenants et la diversité des difficultés rencontrées par les personnes âgées dépendantes, il semble en effet nécessaire d'améliorer l'accueil, l'information et l'orientation des personnes à l'instar d'initiatives locales développées par exemple à Cannes à travers la Société d'Economie Mixte « Bel âge » qui a développé la personnalisation des soins médicaux. Il importe en effet de construire un dispositif spécifique autour de la personne âgée plutôt que de la forcer à rentrer dans un dispositif pré-établi.

**PROPOSITION :** Favoriser le rapprochement de l'offre et de la demande de services d'aide à la personne autour de deux axes :

- pour les personnes âgées faiblement dépendantes, encourager la mise en place de plates-formes ou de guichets uniques dans les mairies permettant d'identifier les professionnels offrant des services répondant aux besoins de la personne et les mettre en relation.
- pour les personnes âgées fortement dépendantes, favoriser les « espaces de médiation sociale » où les personnes âgées et leurs familles pourraient rencontrer des associations et des professionnels, susceptibles de les aider à faire des choix.

### **3.3.4. Modifier les règles régissant les différents dispositifs d'aide technique aux personnes âgées**

Les nouvelles conceptions de la solidarité justifient l'émergence en droit interne de l'idée qu'une incapacité implique un désavantage et que chaque individu a droit à la compensation de ses incapacités. L'aide technique, qui est avec l'aide humaine et l'adaptation du logement, l'un des trois éléments de réponse à la perte d'autonomie, pourrait constituer un premier champ d'expérimentation de la politique de compensation intégrale des incapacités. Un

---

<sup>35</sup> Dans cette optique, la Fédération Nationale des Services d'Aide à Domicile s'est engagée dans une démarche de normalisation avec l'AFNOR. Le problème vient du fait que chaque intervenant développe aujourd'hui sa propre charte.

remboursement à 100% des prothèses, fauteuils roulants etc., quel que soit l'âge, constituerait une mesure favorable à l'autonomie des personnes vivant des situations de handicap, tout en évitant les risques de thésaurisation des aides financières. Elle permettrait également de faire décoller l'offre dans un secteur qui représente en France près de 30 000 emplois.

**PROPOSITION :** mettre en œuvre progressivement une politique de gratuité complète de l'aide technique.

### **3.3.5. Insérer un volet « intégration des personnes âgées » dans la politique partenariale de l'Etat**

Au-delà de la question du logement et des services à la personne, on observe, malgré des initiatives plus nombreuses, que les villes ne sont pas souvent conçues ou organisées de manière à tenir compte des besoins des personnes âgées, qu'il s'agisse de la voirie, de la conception des bâtiments ou des espaces publics.

L'Etat peut jouer un rôle de catalyseur de toutes ces initiatives locales en mobilisant ses outils contractuels que sont les contrats de plan Etat-Région, les contrats d'agglomération ou de ville, par exemple dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain. L'amélioration de l'accès aux services publics administratifs ou industriels et commerciaux devrait par ailleurs constituer l'un des axes des politiques partenariales menées en faveur des personnes âgées.

**PROPOSITION :**

- Instaurer systématiquement un volet « intégration des personnes âgées » dans les contrats de ville, d'agglomération ou de plan Etat – Région en les articulant mieux avec les dispositifs locaux existants comme les programmes locaux d'habitat (PLH).
- Utiliser systématiquement le levier des contrats d'objectifs liant l'Etat aux entreprises publiques (SNCF, RATP, EDF, La Poste) pour définir des stratégies à moyen terme d'adaptation des prestations offertes aux personnes âgées et faire de même avec les contrats de délégation de service public avec les entreprises privées.
- Expérimenter de façon partenariale avec les entreprises publiques, les collectivités territoriales et le secteur associatif des formules d'agents visiteurs pour les services publics administratifs. Les partenaires devraient ainsi développer des pôles d'agents qui iraient au domicile des personnes âgées pour les aider à accomplir les formalités nécessaires à l'obtention d'une carte d'identité ou d'une aide. Nous pensons que le programme « nouveaux emplois – nouveaux services » pourrait être mobilisé pour développer de telles formules.

## **3.4. Développer le rôle économique et social des personnes âgées**

### **3.4.1. Reconnaître aux personnes âgées un véritable droit à la formation**

Les effets de génération impliqueront un désir plus grand qu'auparavant des personnes âgées d'être des acteurs à part entière d'une société en constante mutation. D'autre part, nombreux sont les retraités qui désirent accéder à un savoir auquel leur formation initiale ne leur a pas permis d'accéder. Dans cette optique, la formation est à même de répondre à ces aspirations diverses et, par la valorisation personnelle qu'elle apporte, de stimuler un comportement actif de citoyen et de consommateur. En outre, il a été démontré que l'exercice intellectuel constituait probablement le meilleur moyen de prévenir l'apparition des maladies dégénératives.

Les pouvoirs publics ont certes commencé à tenir compte de ces aspirations. Les « universités du troisième âge », qui résultent souvent de conventions passées entre les collectivités locales et les établissements universitaires, se sont ainsi récemment multipliées tout comme les actions provenant du secteur associatif, à l'exemple de l'Institut national de la retraite

active. Le concept d'université du troisième âge reste néanmoins trop souvent cantonné dans une logique d'« occupation », débouchant rarement sur de véritables projets. En outre, ces actions ne sont pas généralisées sur tout le territoire et toutes les personnes âgées n'ont pas la possibilité d'en bénéficier.

**PROPOSITION :**

- Attribuer un chèque-formation sous condition de ressources aux retraités s'inscrivant dans des organismes agréés par l'Etat
- Cette mesure devrait contribuer à élargir l'audience d'universités du troisième âge renouvelées par le développement de modules, consacrés notamment aux NTIC, à la gestion d'associations loi 1901 ou à l'apprentissage des langues, et validés par un certificat.

### **3.4.2. Valoriser le rôle des personnes âgées auprès des jeunes générations**

Le désir de se rendre utile à la société, celui de transmettre des valeurs aux jeunes générations et le souhait de modifier la perception qu'ont les jeunes générations des personnes âgées doivent constituer autant de motifs d'un engagement accru dans la société. Cet engagement devrait être facilité autant que possible par l'action des pouvoirs publics.

**PROPOSITION :** Encourager l'engagement social des personnes âgées qui le souhaitent auprès des plus jeunes générations, notamment sous la forme d'un soutien scolaire ou d'un tutorat pour les jeunes travailleurs. Les frais occasionnés par une telle démarche seraient couverts par un abattement forfaitaire des revenus imposables et la prise en charge des frais d'assurance. Cette mesure s'inscrit plus dans une logique de reconnaissance du rôle social ainsi joué que dans une logique d'incitation fiscale qui reste symbolique.

### **3.4.3. Favoriser la transmission d'entreprises**

La cessation prochaine d'activité de nombreux chefs d'entreprises familiales va se traduire par la transmission de ces entreprises, soit à des personnes de l'entourage familial soit à des tiers. Le risque accru d'une multiplication de faillites ou de ventes réalisées dans des conditions économiques et sociales négatives a fait l'objet, le 7 décembre 1994, d'une recommandation à l'intention des Etats membres de la Commission Européenne. Le phénomène pourrait en effet conduire à la disparition de 1,5 millions d'entreprises et la perte de 6,3 millions d'emplois sur le territoire communautaire.

Il est ainsi important d'inciter les entrepreneurs âgés à ne pas transmettre leur entreprise trop tard. Une solution serait de réduire l'imposition des plus-values réalisées sur la vente de l'entreprise à un tiers à partir d'un certain âge. En Irlande, un tel système, mis en place en 1995, permet à un entrepreneur âgé de plus de 55 ans et ayant été à la tête de son entreprise pendant au moins 10 ans de vendre son activité à un tiers et d'être exonéré d'imposition sur les plus values sur l'équivalent des 2 000 000 premiers francs de la vente.

Les autorités françaises pourraient s'inspirer de ce dispositif tout en l'adaptant, notamment en ce qui concerne l'âge requis pour en être bénéficiaire, afin d'être cohérent avec la politique qui sera tôt ou tard menée afin de reculer l'âge de départ à la retraite pour les salariés. La diminution de l'imposition pourrait en outre être subordonnée au réinvestissement d'une partie des plus-values dans le capital d'autres PMI-PME, sur le modèle des *business angels* qui se sont développés au cours des dix dernières années au Royaume Uni ou aux Etats Unis. Une telle solution permettrait de réorienter une partie du patrimoine des personnes âgées vers le secteur productif.

**PROPOSITION :** Instaurer une réduction de 20 % de l'imposition sur les plus values réalisées par les entrepreneurs de plus de 65 ans lors de la vente de leur entreprise quand la moitié de ces plus values sont réinvesties dans le capital d'entreprises non cotées.

### **3.4.4. Fluidifier les transferts patrimoniaux au sein des familles**

Au cours des dernières années, les pouvoirs publics ont multiplié les initiatives destinées à favoriser la transmission anticipée de capital. En raison de son efficacité économique, il convient de poursuivre la démarche. Les donations entre grands-parents et petits enfants devraient être davantage encouragées.

De nombreuses donations bénéficient aujourd'hui à des personnes proches de l'âge de la retraite. Le dispositif fiscal pourrait donc être modifié afin d'encourager les donations à des personnes plus jeunes, dont certains rencontrent des difficultés d'insertion sur le marché du travail. L'équité intergénérationnelle en sortirait renforcée.

Il convient par ailleurs de prendre en compte plus largement les évolutions socio-économiques intervenues au cours des trente dernières années, qu'il s'agisse de la multiplication des divorces, des séparations, des cohabitations juvéniles ou de la recomposition des familles. Cela doit conduire les pouvoirs publics à reconnaître des liens affectifs entre des personnes sans lien biologique.

**PROPOSITION :** Modifier le régime des donations autour de trois axes :

- doubler à 150 000 F le seuil en dessous duquel les donations entre grands-parents et petits-enfants sont exonérées de droits de mutation
- réduire de 10 % les droits de mutation portant sur les donations lorsque ces dernières sont faites au bénéfice de personnes âgées de moins de 30 ans
- créer, pour les personnes âgées de plus de 60 ans, d'un droit de donation à hauteur de 100 000 F en exonération de droits de mutation en faveur d'une personne plus jeune avec laquelle elle n'a pas de lien biologique.

### **3.4.5. Eliminer les avantages fiscaux dont bénéficient les personnes âgées lorsqu'ils ne se justifient plus sur le plan social ou économique**

Les personnes âgées bénéficient de nombreux avantages fiscaux. Si certains d'entre eux se justifient pour des raisons sociales, comme l'exonération de taxe d'habitation pour les personnes touchant le minimum vieillesse, ou familiales, comme la demi-part supplémentaire accordée, pour le calcul de l'IRPP, aux veufs ou veuves ayant élevé des enfants, d'autres sont plus discutables. Il en va ainsi de l'abattement de 10 % prévu pour le calcul des revenus soumis à l'IRPP, normalement représentatif des frais professionnels, qui sont nuls pour les personnes âgées et de l'abattement de 5 050 F pour les personnes âgées de plus de 65 ans,.

**PROPOSITION :** Supprimer les avantages fiscaux, qui ne se justifient par aucune considération économique ou sociale.

## CONCLUSION

Même si elle a parfois du mal à l'accepter, la France vieillit et le phénomène ira en s'amplifiant au cours des prochaines années. Selon que l'on retient une hypothèse optimiste ou pessimiste de natalité, les plus de 65 ans pourraient représenter entre un quart et un tiers de la population en 2050. Il s'agit là d'un processus inéluctable dont il y a lieu de se réjouir, puisqu'il est le signe d'une amélioration des conditions de vie de l'ensemble de nos concitoyens.

Le vieillissement de la population ne sera toutefois pas sans conséquences sur l'économie du pays. Cette perspective peut susciter certaines craintes, notamment en raison des préoccupations, parfaitement légitimes mais au demeurant réductrices, concernant le financement des régimes de retraite. Toutefois, dans la mesure où rien ne peut s'y opposer, la question n'est plus de savoir si ces effets seront globalement favorables ou défavorables. La société dans son ensemble doit plutôt chercher à s'y préparer afin que ces effets soient les plus favorables possibles.

Le vieillissement opère ainsi un changement de paradigme économique dans une société aujourd'hui tournée vers les valeurs symboles de la jeunesse qui va devoir s'adapter à une situation où quatre, voire cinq, générations vont cohabiter longtemps. Cette situation recèle toutefois de fortes opportunités. Les personnes âgées représentent en effet un fort potentiel de consommation dans des secteurs importants de notre économie. Par leur générosité, elles peuvent contribuer également à renforcer les solidarités intergénérationnelles. Par leur disponibilité enfin, elles sont susceptibles de recréer du lien social là où il a disparu.

La société ne semble cependant pas encore prête pour faire face à cette évolution et tirer parti des possibilités qui s'ouvrent à elle. La tâche qui attend les acteurs publics est donc immense. C'est pourquoi, en parallèle aux mesures de politiques publiques que nous avons proposé, nous pensons qu'il serait utile d'organiser des Etats Généraux du vieillissement dans tout le pays sur le modèle, par exemple, de ce qui existe en matière de santé, afin de mobiliser l'ensemble de la population sur les conséquences de cette profonde mutation.

La génération qui va basculer dans un nouveau type de vieillesse est celle des « baby boomers ». Cette classe d'âge a, tout au long de son histoire, réussi à utiliser sa masse pour peser assez largement sur les choix politiques afin de faire prévaloir ses idées et son mode de vie. Si elle est sensibilisée à l'ensemble des problèmes et enjeux liés au vieillissement, elle comprendra que la qualité de ses conditions de vie future sera étroitement liée au bien être de la société dans son ensemble. Elle pourra ainsi continuer à prendre une part active dans la réalisation du destin collectif.

C'est une raison de plus pour adopter, comme nous l'avons fait, une position relativement optimiste sur les conséquences du vieillissement sur la société française. La modification sensible de l'âge même d'entrée dans la vieillesse – qui pourrait intervenir à 82 ans en 2040 comme le prédit Patrice Bourdelais – en est une autre.

Elles constituent, à notre sens, des incitations fortes à relativiser les craintes nées de la prise de conscience du vieillissement de la population et à mobiliser dès à présent les administrations pour en profiter.

## **ANNEXES**

<b>ANNEXE 1 : RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS .....</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXE 2 : EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE LA FRANCE .....</b>	<b>41</b>
<b>ANNEXE 3 : CONSEQUENCES MACROECONOMIQUES DU VIEILLISSEMENT.....</b>	<b>43</b>
<b>ANNEXE 4 : EFFETS D'AGE, DE GENERATION ET DE MOMENT.....</b>	<b>45</b>
<b>ANNEXE 5 : STRUCTURE DU REVENU DES ACTIFS ET DES RETRAITES PAR CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE .....</b>	<b>47</b>
<b>ANNEXE 6 : SPECIFICITE DE LA CONSOMMATION DES PERSONNES AGEES.....</b>	<b>48</b>
<b>ANNEXE 7 : LES PERSONNES AGEES ET L'AUTOMOBILE .....</b>	<b>49</b>
<b>ANNEXE 8 : INTERNET, VERS UN POPY BOOM ?.....</b>	<b>50</b>
<b>ANNEXE 9 : TRANSFERTS INTERGENERATIONNELS .....</b>	<b>51</b>
<b>LISTE DES PERSONNES RENCONTREES .....</b>	<b>52</b>
<b>LISTE DES SIGLES UTILISES.....</b>	<b>55</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>56</b>

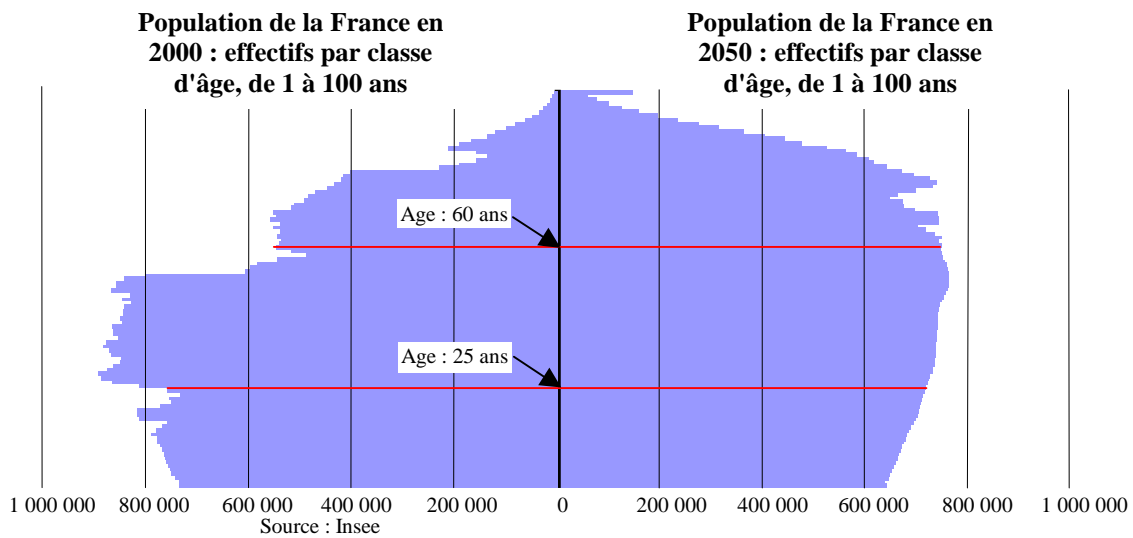
PROPOSITIONS	Public visé	Conditions de mise en œuvre	Responsable de la mesure	Financement
<b>3.1 Améliorer la visibilité des revenus des personnes âgées tout en les diversifiant</b>				
<b>3.1.1 Améliorer la visibilité des revenus pour éviter une sur-épargne</b>				
Envoi périodique d'informations par les caisses de retraite à leurs assurés : relevé des cotisations passées, estimation du niveau de la pension en cas de cessation immédiate d'activité, estimation du niveau de pension à taux plein qu'ils seraient susceptibles de toucher s'ils continuaient de travailler en touchant des revenus d'activité constants	Actifs à partir de 25 ans de carrière	Mise en réseau des différentes caisses pour assurer une information globale	Caisses de retraite	
Préparation du passage à l'Euro : envoi d'un dossier pédagogique	Tous retraités	Collaboration MEFI / caisses de retraite / associations de retraités	Etat et caisses de retraite	
Réorganiser la fiscalité relative aux personnes âgées autour de trois axes : encouragement à la diversification des revenus, solidarité intergénérationnelle, soutien à l'activité économique	Tous retraités		Etat	Diminution de recettes compensée partiellement par la suppression d'avantages fiscaux
<b>3.1.2 Favoriser la diversification des revenus</b>				
Permettre aux retraités de conserver leur emploi après la liquidation de leurs droits à pension, à condition que les revenus tirés de cette activité n'excèdent pas 20% du montant de la pension	Retraités à partir de 40 ans d'affiliation	Modification de l'ordonnance du 30 mars 1982. Le plafond pourrait être progressivement relevé au vu de la montée en puissance du dispositif	Etat	
Créer des contrats d'assurance retraite ouvrant droit à un abattement sur le revenu imposable dans la limite de 50.000 F	Actifs	Loi instituant un régime de fonds d'assurance retraite	Etat et gestionnaires de fonds	Charge nette pour le budget de l'Etat
Instituer un fonds de garantie d'Etat	Retraités	Loi de finances	Etat	Taxe prélevée sur les contrats d'assurance
Aligner la fiscalité sur les rentes viagère sur celle plus avantageuse des sorties en rente des contrats d'assurance-vie	Retraités	Loi de finances	Etat	Charge nette pour le budget de l'Etat
<b>3.1.3 Assurer des revenus suffisants pour permettre la prise en charge de la dépendance</b>				
Créer une prestation dépendance contributive sur le modèle de l'assurance maladie, gérée par les Conseils Généraux et financée par la création d'une cotisation	Personnes âgées dépendantes	Loi de finances. Fixation des dotations départementales au vu des besoins évalués par les Conseils généraux	Etat et Départements	Charge couverte par une contribution sur le modèle de la CSG
Instaurer un dispositif de crédit dépendance	Personnes âgées dépendantes	Loi de finances. Financement et gestion calqués sur la prestation dépendance	Etat et départements	Charge financée dans les mêmes conditions que la prestation dépendance

PROPOSITIONS	Public visé	Conditions de mise en œuvre	Responsable de la mesure	Financement
<b>3.2 Encourager la structuration de l'offre de biens et de services à destination des personnes âgées</b>				
<b>3.2.1 Améliorer l'élaboration et la coordination des politiques industrielles axées sur le vieillissement</b>				
Créer un Bureau Vieillessement et Démographie au Ministère de l'Industrie	Entreprises	Décret	Etat	
<b>3.2.2 Informer les industriels sur les conséquences du vieillissement sur le marché des biens et services</b>				
Organisation régulière par les CCI, en liaison avec les DRIRE de sessions d'information sur les conséquences industrielles et économiques du vieillissement de la population	Entreprises	Circulaire à destination des DRIRE. Partenariat avec les CCI	Etat et Chambres de Commerce et d'Industrie	
<b>3.2.3 Favoriser l'innovation dans le secteur des biens destinés aux personnes âgées</b>				
Créer un crédit d'impôt recherche spécifique, égal à 25 % des dépenses engagées par les industriels dans la conception de produits spécifiques destinés aux personnes âgées	Entreprises	Loi de finances	Etat	Coût net pour le budget de l'Etat
<b>3.2.4 Améliorer la formation de certains professionnels susceptibles d'être en contact avec la demande des personnes âgées</b>				
Enseigner le senior marketing dans les filières de gestion des universités	Etudiants	Décision du Ministère de l'Education nationale	Etat	
Former d'avantage les médecins généralistes à la gériatrie	Médecins généralistes	Décision du Ministère de l'Education nationale	Etat	
<b>3.3 Favoriser l'insertion des personnes âgées dans leur environnement économique et social</b>				
<b>3.3.1 Améliorer les possibilités de logement</b>				
Améliorer le système d'aides au logement autour de deux axes: - information des personnes âgées sur les aides dont elles peuvent bénéficier - mise en place, en cas d'insuffisance notable de l'aide ou en cas de déménagement, de prêts à taux zéro	Personnes âgées de plus de 65 ans	Mobilisation des CLIC pour l'information Loi de finances	Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités locales	Charge pour le budget de l'Etat
Développer la mutualisation des fichiers de demandes de logements sociaux et favoriser la mise en place de bourses de logement	Personnes âgées et jeunes ménages	Mobilisation des DDE, des collectivités locales, des bailleurs sociaux et des autres acteurs concernés (ADIL...)	Etat et collectivités locales	
<b>3.3.2 Favoriser le développement du secteur des services à domicile</b>				
Remplacer la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile par une exonération des cotisations patronales	Tous ménages	Loi de finances et loi de financement de la sécurité sociale	Etat	Charge compensée par les recettes supplémentaires liées aux créations d'emploi

PROPOSITIONS	Public visé	Conditions de mise en œuvre	Responsable de la mesure	Financement
<b>3.3.3 Favoriser la structuration de l'offre de services d'aide à la personne</b>				
Créer un véritable statut des services d'aide à la personne	Employeurs et salariés du secteur	Modification de la loi du 30.juin 1975	Etat	
Promotion par l'Etat (DDASS) d'une politique de labellisation dans le secteur des services d'aide à la personne	Employeurs	Création d'un label par voie réglementaire	Etat	
Rapprocher l'offre et la demande de services : - encourager la mise en place de plates-formes ou de guichets uniques d'intermédiation dans les mairies	Personnes peu dépendantes	Mobilisation des collectivités locales : communes et départements	Communes	Budgets communaux et départementaux
- favoriser la création d' « espaces de médiation sociale » où les personnes âgées et leurs familles pourraient rencontrer des associations et des professionnels susceptibles de les aider à faire des choix	Personnes très dépendantes			
<b>3.3.4 Modifier les règles régissant les différents dispositifs d'aide technique aux personnes âgées</b>				
Mettre en œuvre progressivement une politique de gratuité complète de l'aide technique	Personnes souffrant de handicaps	Modification des taux de remboursement par voie réglementaire	Etat, sécurité sociale	Charge nette pour le budget de la sécurité sociale
<b>3.3.5 Insérer un volet « intégration des personnes âgées » dans la politique partenariale de l'Etat</b>				
Instauration d'un volet « intégration des personnes âgées » dans les contrats de ville, d'agglomération ou de plan Etat - région et en les articulant mieux avec les dispositifs locaux existants comme les plans locaux d'habitat	Toutes personnes âgées	Législation relative aux aides de l'Etat aux collectivités locales (contrats et DGE)	Etat et collectivités locales	Redéploiement d'une partie des crédits politique de la ville et DGE
Utiliser systématiquement le levier des contrats d'objectifs liant l'Etat aux entreprises publiques (SNCF, RATP, EDF, La Poste) pour définir des stratégies à moyen terme d'adaptation des prestations offertes aux personnes âgées. Faire de même avec les contrats de délégation de service public avec les entreprises privées	Toutes personnes âgées	Négociation des contrats d'objectifs et de délégation de services publics	Etat, collectivités locales, établissements publics	Tarifification des services
Expérimenter des formules d'agents visiteurs au sein des services publics administratifs	Toutes personnes âgées	Mobilisation des préfetures, des services sociaux de l'Etat et des collectivités locales	Etat et collectivités locales	Programme nouveaux emplois – nouveaux services

PROPOSITIONS	Public visé	Conditions de mise en œuvre	Responsable de la mesure	Financement
<b>3.4 Développer le rôle économique et social des personnes âgées</b>				
<b>3.4.1 Reconnaître aux personnes âgées un véritable droit à la formation</b>				
Attribuer un chèque formation sous condition de ressources aux retraités s'inscrivant dans des organismes agréés par l'Etat Elargir l'audience des universités du troisième âge par le développement de modules consacrés aux NTIC ou à l'apprentissage des langues	Personnes âgées	Contractualisation Etat, universités et collectivités locales. Création d'un chèque formation par la loi de finances	Etat, Universités, collectivités locales	Charge nette pour les budgets de l'Etat et des collectivités locales
<b>3.4.2 Valoriser le rôle des personnes âgées auprès des jeunes générations</b>				
Faciliter l'engagement social des personnes âgées auprès des jeunes générations par l'octroi d'un abattement représentatif des frais occasionnés	Personnes âgées	Loi de finances	Etat	Charge nette pour le budget de l'Etat
<b>3.4.3 Favoriser la transmission d'entreprises</b>				
Réduction de 20 % de l'imposition sur les plus values pour les entrepreneurs âgés vendant leur entreprise quand la moitié de ces plus values sont réinvesties dans le capital d'entreprises non cotées	Entrepreneurs de plus de 65 ans	Loi de finances. Le plafond de la réduction pourrait être progressivement relevé	Etat	Charge nette pour le budget de l'Etat
<b>3.4.4 Fluidifier les transferts patrimoniaux au sein des familles</b>				
- Porter à 150.000 F le seuil d'exonération de droits de mutation des donations aux petits enfants	Toutes personnes âgées	Loi de finances	Etat	Charge nette pour le budget de l'Etat
- Réduire de 10% les droits de mutation portant sur les donations lorsqu'elles sont faites au bénéfice de personnes âgées de moins de 30 ans	Toutes personnes âgées			
- Créer une possibilité de donation à hauteur de 100 000 F en exonération de droits de mutation en faveur d'une personne plus jeune avec laquelle elle n'a pas de lien biologique	Toutes personnes âgées			
<b>3.4.5 Eliminer les avantages fiscaux dont bénéficient les personnes âgées lorsqu'ils ne se justifient plus</b>				
Supprimer les avantages fiscaux qui ne se justifient par aucune considération économique ou sociale	Retraités	Loi de finances	Etat	Augmentation des recettes de l'Etat

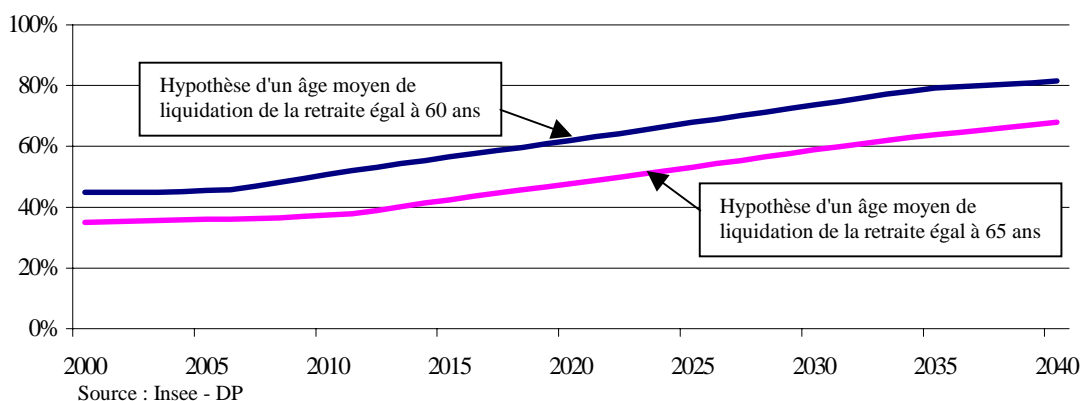
## ANNEXE 2 : EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE LA FRANCE



Le graphique ci-dessus montre l'ampleur de la transformation démographique que connaîtra la France dans les années à venir. Les générations nombreuses du baby-boom, dont les plus anciennes sont aujourd'hui proches de 60 ans, vont basculer progressivement dans la retraite, entraînant un gonflement de la partie supérieure de la pyramide des âges. Avec l'hypothèse que le taux de fécondité se maintient à 1,8 enfant par femme, soit un niveau insuffisant pour assurer le renouvellement des générations, celle-ci devrait ressembler en 2050 à une pyramide tronquée, dont la base se rétrécit graduellement. Au sommet, la décroissance linéaire des effectifs des différentes classes d'âge après 70 ans correspond au profil des statistiques de mortalité.

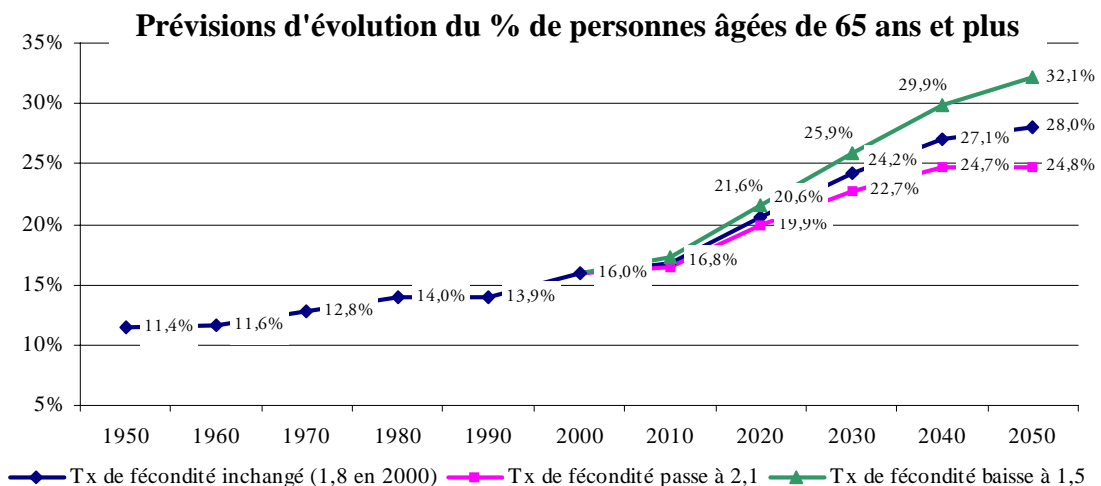
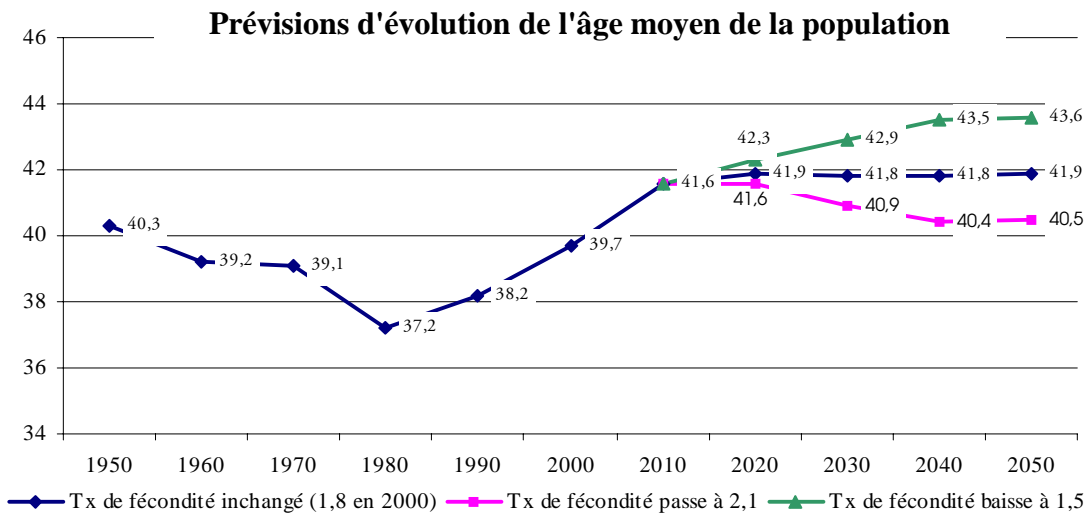
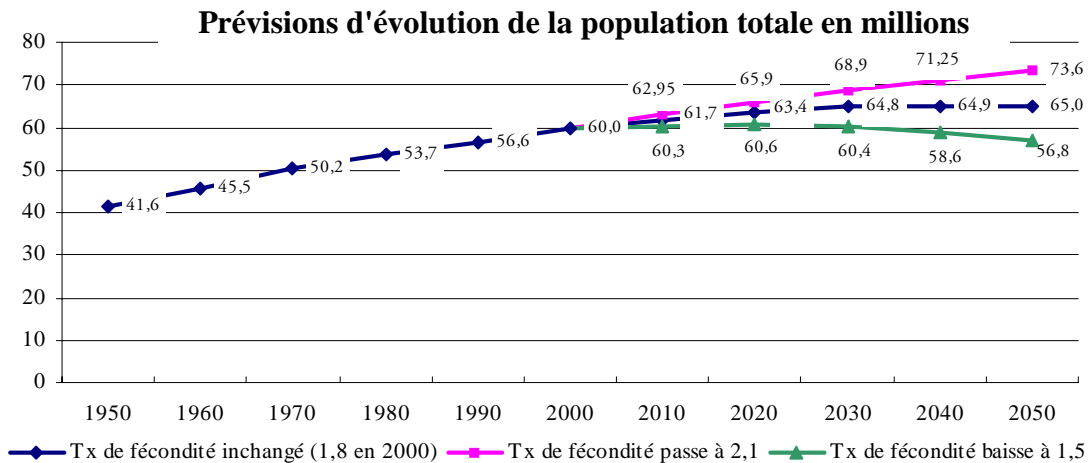
Conséquence de cette déformation de la pyramide des âges, le taux de dépendance (entendu comme le rapport entre retraités et actifs) devrait se dégrader progressivement, passant de 45% environ en 2000 (soit un retraité pour 2,2 actifs) à près de 80% en 2040 (soit un retraité pour 1,25 actif). Ces prévisions reposent toutefois sur l'hypothèse que l'âge moyen de départ à la retraite se maintient aux environs de 60 ans. Un report à 65 ans, sous l'effet par exemple d'un allongement de la durée de cotisation nécessaire pour toucher une retraite à taux plein, ramènerait le taux de dépendance prévisionnel en 2040 à environ 70% (soit un retraité pour 1,5 actif).

### Prévisions d'évolution du rapport retraités / actifs



## ANNEXE 2 : EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE LA FRANCE (suite)

Les graphiques ci-dessous décrivent l'incidence du taux de fécondité sur les prévisions démographiques à 50 ans. L'hypothèse d'un relèvement de ce taux à 2,1 enfants par femme (niveau assurant le renouvellement des générations) paraît très improbable, tant au regard du contexte récent que des exemples étrangers. Nous avons néanmoins choisi de l'inclure car elle indique que certaines conséquences du vieillissement (décroissance de la population totale, hausse de l'âge moyen) ne sont pas des fatalités, même si le dernier graphique montre sans ambiguïté que la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans dans la population ne retrouvera probablement pas son niveau des décennies de l'après-guerre avant très longtemps.



Sources : Insee - DP

## ANNEXE 3 : CONSEQUENCES MACROECONOMIQUES DU VIEILLISSEMENT

### □ Un impact sur la croissance qu'il convient de relativiser

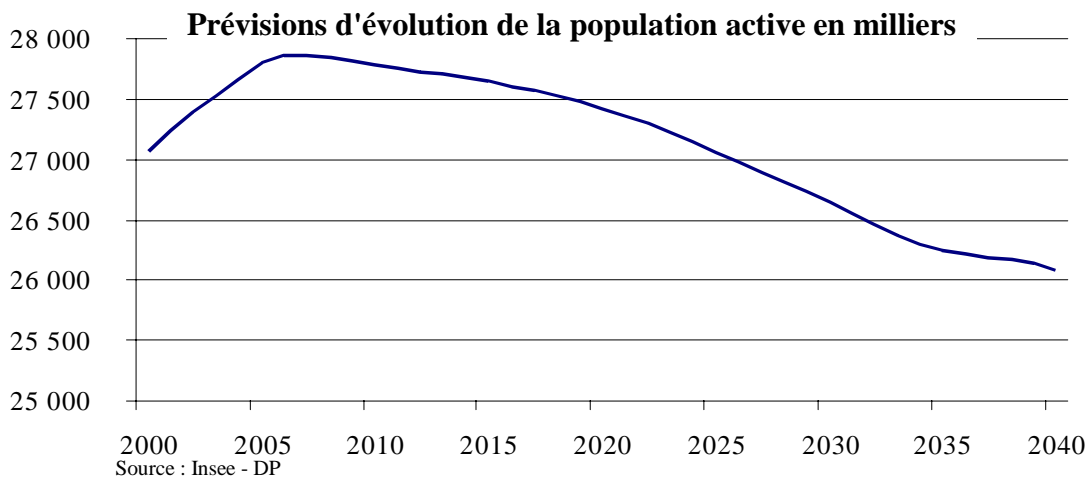
Partant d'une équation de production à deux facteurs classique, du type Cobb-Douglas, le taux de croissance du PIB peut être écrit comme la somme du taux de croissance de la population active ( $dL/L$ ) et du taux de croissance de la productivité apparente du travail ( $f'(K)$ ) :

$$\frac{dPIB}{PIB} = \alpha \frac{dL}{L} + f'(K)$$

où  $K$  désigne le capital et  $\alpha$  est un coefficient qui correspond à la part des salaires dans la valeur ajoutée (en France aujourd'hui,  $\alpha = 0,71$ ).

Cette équation revient à dire que pour augmenter la production au niveau global, il faut avoir soit plus d'actifs, soit des actifs plus productifs. Les paramètres entrant dans la détermination de cette productivité sont d'une part le progrès technique (également appelé "productivité globale des facteurs") et d'autre part l'intensité capitalistique.

D'après les projections de la Direction de la prévision, la population active devrait continuer à augmenter jusqu'en 2005, puis décroître ensuite au rythme de 20 à 40 000 personnes par an, comme le montre le graphique ci-dessous. A partir de 2005 donc, l'essentiel de la croissance reposera sur l'accumulation du capital et les gains de productivité. Il pourrait en résulter un ralentissement du taux de croissance potentiel de l'économie, qui pourrait atteindre jusqu'à 0,5 point par an dans les estimations les plus pessimistes réalisées par la Direction de la prévision pour le Commissariat au plan dans le cadre du rapport Charpin.



Néanmoins, certains phénomènes pourraient conduire à écarter ce scénario pessimiste.

Tout d'abord, la raréfaction de la main d'œuvre modifiera les paramètres intervenant dans l'optimisation de la combinaison productive, incitant les entreprises à accroître l'intensité capitalistique de leur production (phénomène de "capital deepening"). Il devrait en résulter une augmentation de la productivité apparente du travail, qui pourrait minorer l'effet mécanique décrit plus haut s'agissant de l'impact sur la croissance de la contraction de la population active.

D'autre part, si l'économie des pays industrialisés est effectivement entrée dans un nouveau cycle de Kondratieff fondé sur les nouvelles technologies, comme certains le

soutiennent au vu de la croissance forte et ininterrompue que les Etats-Unis connaissent depuis huit ans, le chemin de croissance de la France à moyen terme pourrait différer assez nettement des prévisions actuelles.

**□ Une fausse évidence :** *"la diminution de la population active entraînera nécessairement une baisse du chômage"*

Plusieurs facteurs contribuent à remettre en cause ce présupposé, en dépit de son apparente évidence. En effet, la contraction de la population active n'apportera pas de remède au problème du chômage structurel, qui résulte avant tout de l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail. Les facteurs expliquant cette inadéquation sont par exemple le coût trop élevé du travail non qualifié, l'existence de "trappes à inactivité", ou encore les phénomènes de perte de qualification chez les chômeurs de longue durée. Le taux de chômage structurel étant estimé aujourd'hui à 9% en France par la Direction de la prévision, il n'est pas sûr que la contraction de la population active permette de descendre en dessous de ce taux, du moins à court terme.

Les effets indirects du vieillissement pourraient au contraire se traduire par une élévation du taux de chômage structurel. En effet, si une hausse des prélèvements sociaux devait être décidée pour assurer le financement des régimes de retraite, il en résulterait une augmentation du coin fiscal (écart entre le salaire brut et le salaire net), avec des effets négatifs sur l'emploi. D'autre part, le vieillissement de la population active dans un contexte de rémunération à l'ancienneté pourrait se traduire par une augmentation du coût moyen du travail, elle aussi défavorable à l'emploi.

**□ L'exemple japonais, ou comment compenser le vieillissement et la raréfaction de la main d'œuvre**

L'exemple du Japon peut être particulièrement instructif pour les pays européens, dans la mesure où ce pays les a précédés dans le processus de vieillissement démographique et a aujourd'hui l'une des populations les plus âgées du monde. Son indice de vieillissement, défini comme le rapport entre la population âgée de plus de 65 ans et la classe d'âge 0-14 ans, s'élève ainsi aujourd'hui à 0,9, contre 0,75 en France.

La stratégie suivie par les entreprises et les pouvoirs publics s'est articulée autour de deux objectifs : limiter la contraction de la main d'œuvre, et apporter une réponse aux problèmes du chômage des travailleurs âgés.

Les pratiques propres aux entreprises japonaises ont grandement contribué au premier objectif. Les pécules versés aux salariés lors de leur départ en retraite leur permettent ainsi fréquemment d'acquérir un petit commerce pour compléter leurs revenus. Parallèlement, il est courant que des entreprises réembauchent leurs salariés immédiatement après leur départ en retraite, à des salaires toutefois nettement plus faibles que ceux perçus pendant la période d'activité légale.

S'agissant du deuxième objectif, les autorités japonaises s'y sont employées avec d'autant plus de détermination que le phénomène du chômage des actifs âgés est rapidement apparu préoccupant, en raison de leur plus grande difficulté à retrouver un emploi. Des agences spécialisées pour l'emploi des personnes âgées ont ainsi été mises en place récemment, de même que des centres de formation permanente spécialisés.

L'exemple du Japon montre donc que le phénomène de vieillissement appelle une réorientation des instruments de la politique de l'emploi. La France, du fait en particulier d'un fort recours par le passé aux dispositifs de cessation anticipée d'activité, paraît aujourd'hui particulièrement mal préparée à cette évolution.

## **ANNEXE 4 : EFFETS D'ÂGE, DE GÉNÉRATION ET DE MOMENT**

### **Quatre grands groupes de générations coexistent aujourd'hui**

Les générations de la Grande Dépression, nées entre 1912 et 1925, ont connu les guerres et la pénurie, ont une forte aversion au risque, sont plus altruistes, ont un niveau de vie inférieur à la moyenne, et à niveau de vie égal, consomment moins.

Celles de l'après-guerre, nées entre 1925 et 1942, ont vécu dans une économie en croissance et socialement apaisée, ont pu profiter des prestations familiales, de la protection sociale, des retraites, acquérir leur logement ; les femmes sont entrées dans le monde du travail ; cette génération épargne fortement mais n'hésite pas à emprunter.

La première génération du baby boom, née entre 1942 et 1956, a connu mai 1968, la démocratisation de l'enseignement, la contraception, le travail féminin et est entrée sur le marché du travail avant la crise des années 70.

La génération de la crise, née entre 1957 et 1968, a connu des désillusions au moment de l'entrée sur le marché du travail et son niveau de vie restera plus faible que celui de ses aînés. C'est la génération des couples cohabitants ou divorcés et utilisant largement le crédit.

### **La mesure des effets d'âge, de cohorte et de moment**

L'âge (théorie du cycle de vie), la génération (ou cohorte) et le « moment » sont de plus en plus utilisés pour décomposer les phénomènes relatifs aux comportements des ménages. La mesure et la pondération de ces trois effets est réalisée de la manière suivante :

#### **A – Une analyse approfondie du phénomène étudié et de sa nature temporelle**

Les phénomènes peuvent être étudiés selon plusieurs dimensions temporelles : on peut comparer les consommations de plusieurs individus au même moment (dimension synchronique), ou les consommations successives d'un individu au cours de sa vie (dimension diachronique).

L'âge de l'individu peut être représenté par une simple durée, ou par la distance qui le sépare de sa naissance ou de sa mort (vision rétrospective ou prospective). Il peut aussi, même s'il est rare d'isoler un effet d'âge pur dans les phénomènes socio-économiques, avoir une dimension sociale (âge lié à des comportements comme l'inertie, l'habitude, la mémoire, la tradition, les anticipations, les incertitudes...).

Les **effets de moment** comparent les individus entre eux. Ils partent du principe que l'effet d'âge peut être surdéterminé par l'ampleur et le rythme de différents facteurs démographiques, sociaux, économiques ou politiques, dans la mesure où les individus faisant face au même environnement.

Les **effets de cohorte** replacent l'individu à la fois dans son cycle de vie et dans le groupe qui a parcouru la même trajectoire historique : l'analyse est donc plus dynamique.

#### **B - La détermination de variables représentant les trois effets, de moyens de les repérer et d'en estimer les effets :**

Pour spécifier les variables d'âge et de cohorte, il est souvent plus intéressant, au lieu de l'âge *stricto sensu*, de parler d'effet de position dans le cycle de vie, en choisissant par exemple :

- la durée qui s'est écoulée depuis la naissance, le mariage ou l'entrée dans la vie active : on parlera ainsi des mariés de 1952 (vision rétrospective avec variable d'âge continue) ;

- le nombre d'enfants, sans se préoccuper du temps qui s'est écoulé entre les naissances. La variable cohorte est repérée ici par la date de naissance du premier enfant (vision rétrospective avec variable d'âge discrète) ;

- la date de décès, mesurée par l'espérance objective de survie : un homme de 72 ans et une femme de 78 ans ont ainsi le « même âge » parce qu'il leur reste théoriquement le même nombre d'années à vivre. Dans le même esprit, on peut parler de cohorte de personnes partant à la retraite à la même date (vision prospective avec variable continue) ;

- on peut également considérer des événements futurs censés concourir à expliquer le phénomène étudié (vision prospective avec variable discrète).

Le « moment » peut lui-même être une date  $t$  ou une durée de plusieurs années correspondant à un événement particulier.

Le repérage des effets d'âge, de cohorte et de moment doit permettre de démêler leurs rôles respectifs, ces variables n'étant pas indépendantes les unes des autres. Pour ce faire, une première méthode s'appuie sur une théorie préalable relative au phénomène étudié, par exemple la distinction souvent faite entre trois formes de l'effet de cohorte (une forme tendancielle où les transformations de l'effet d'âge apparaissent irréversibles, une forme cyclique où elle se répètent au cours du temps historique, enfin, une forme discontinue où elles sont plus imprévisibles et radicales).

Spécifier l'effet de cohorte revient à dégager les raisons qui militent pour telle ou telle forme. Ainsi les âges de départ en retraite s'expliquent par des raisons biologiques, des raisons sociales, par un abaissement tendanciel (effet d'âge et de cohorte), mais il faut aussi tenir compte de l'évolution non continue du cadre législatif. On distingue alors des groupes de cohortes homogènes selon leur position dans le cycle de vie à l'instant de l'occurrence de l'événement.

L'autre voie, empirique, n'a pas d'*a priori*. L'explication est faite par l'analyse de la constatation de l'évolution du phénomène.

Du point de vue des procédures, soit on admet *a priori* l'existence d'un effet puis on cherche à déterminer si l'un ou les deux autres jouent un rôle, soit on admet *a priori* l'existence des trois effets et on tente de déterminer leur importance relative. Dans ce cas, les variables explicatives peuvent être supposées indépendantes (surtout si l'on connaît mal le poids et la forme des effets) ou interdépendantes (en supposant parfois d'abord une seule interaction, le plus fréquemment entre âge et moment ou âge et cohorte).

Des facteurs explicatifs complémentaires sont parfois nécessaires, qu'ils soient observables (niveau d'éducation) ou non (préférences, aversion au risque), permanents (sexe, origine sociale) ou non. Ils ont des effets de corrélation ou d'interaction sur les effets d'âge (on peut alors utilement procéder par sous-populations de l'échantillon pour limiter les biais).

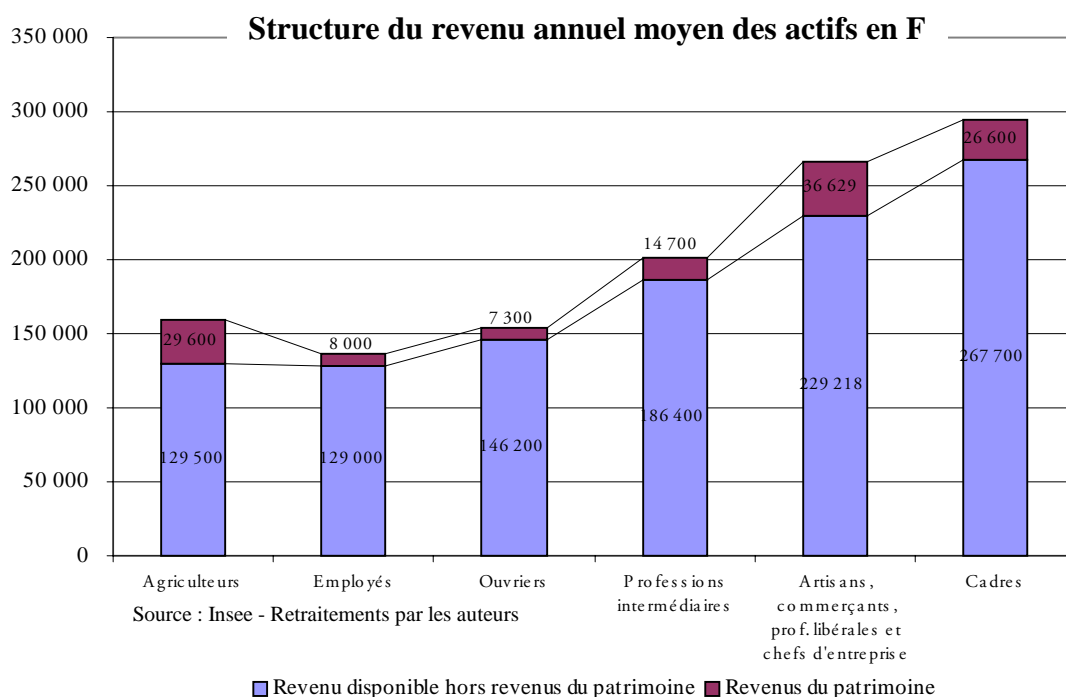
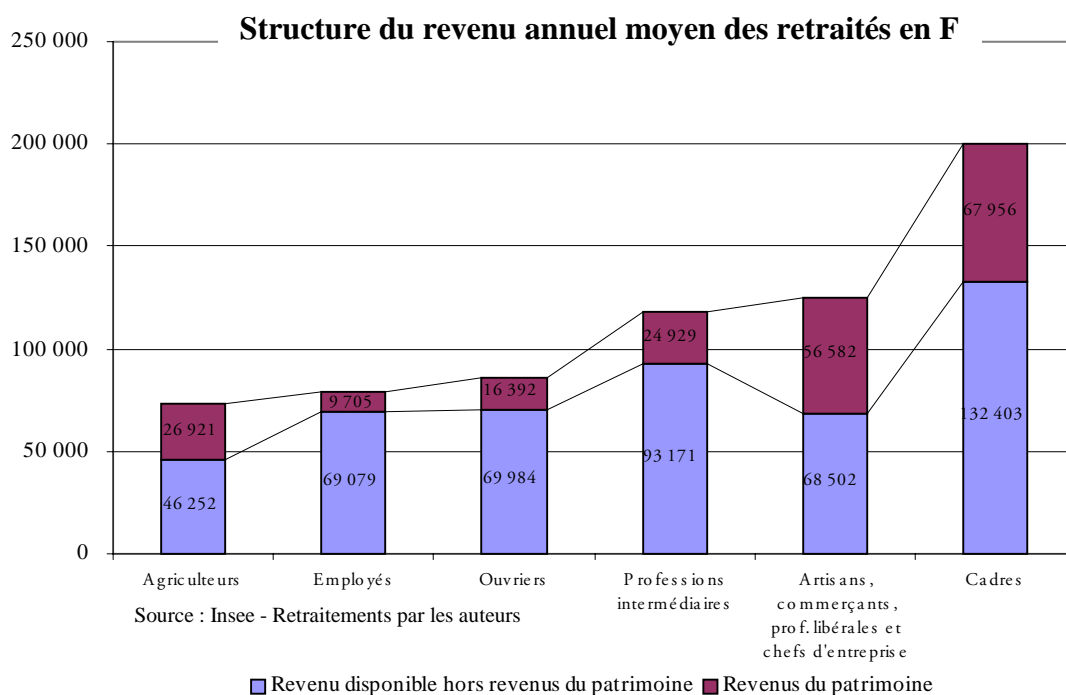
Enfin, pour donner une dimension dynamique à ces modèles, il faut encore prendre en compte les éléments générateurs des effets de l'âge (non seulement savoir que les femmes d'âge donné travaillent de plus en plus mais l'expliquer)<sup>36</sup>, la durée et l'intensité des effets, enfin le cadre d'équilibre global du modèle et notamment les positions relatives des cohortes entre elles au même moment (les cohortes des années 1930 favorisées sur le marché du travail après guerre ont vu leur avantage se réduire avec la concurrence des générations du baby boom et le poids élevé des transferts vers les inactifs).

---

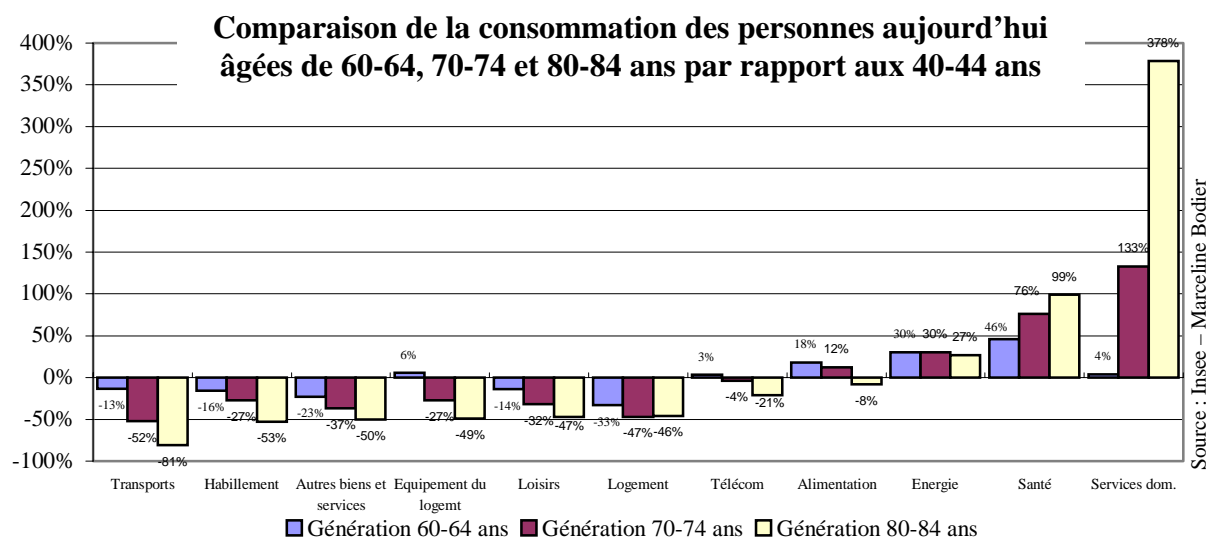
<sup>36</sup>Ainsi un effet de cohorte peut lui-même engendrer un effet de moment (les générations pleines d'après-guerre ont contribué au déséquilibre du marché du travail), ou un effet d'âge (l'abaissement des taux d'activité masculins à âge élevé aboutit à terme à un cycle de vie marqué par une longue retraite...)

## ANNEXE 5 : STRUCTURE DU REVENU DES ACTIFS ET DES RETRAITÉS PAR CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

Les graphiques ci-dessous comparent la structure du revenu des actifs et des retraités pour différentes catégories socioprofessionnelles. On constate que, tout en se réduisant, les inégalités de revenus pendant la période d'activité persistent une fois la retraite venue, même si la composition du revenu change. Les artisans, commerçants, professions libérales et chefs d'entreprise convertissent leur outil de travail (fonds de commerce, charge, cabinet, entreprise, etc.) en patrimoine de rapport, ce qui leur permet de rejoindre la deuxième place en termes de revenu total, alors que leurs pensions de retraite sont les plus faibles après celles des agriculteurs. D'une manière générale, on constate que les revenus du patrimoine permettent à la plupart des catégories socioprofessionnelles de compenser en partie la perte de revenus liée au départ en retraite.

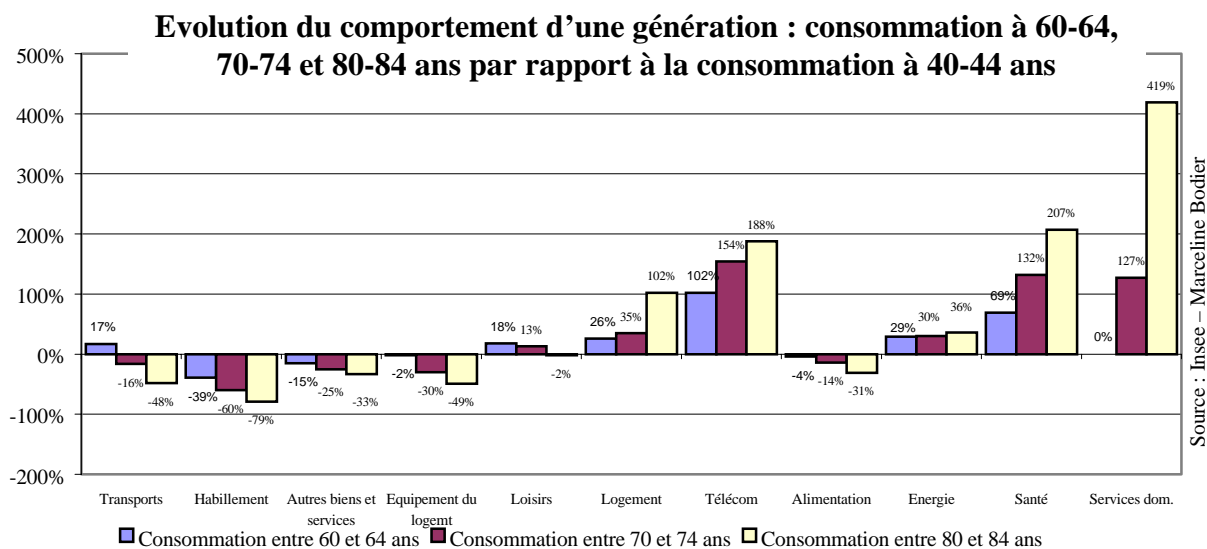


## ANNEXE 6 : SPECIFICITE DE LA CONSOMMATION DES PERSONNES AGEES



Le graphique ci-dessus compare la consommation, à la date présente, de différentes générations de personnes âgées avec celle des 40-44 ans. Il met en évidence une sous-consommation sur les postes transports, loisirs, habillement, et équipement du logement, et une surconsommation significative pour l'énergie, la santé et les services domestiques. Ces phénomènes peuvent résulter soit de l'effet d'âge, soit des caractéristiques et de l'histoire propres à chaque génération. Les personnes qui ont aujourd'hui entre 80 et 84 ans ont par exemple pu être influencées dans leur manière de consommer par des événements (la guerre en particulier) inconnus de la génération des 40-44 ans. Il est donc nécessaire de distinguer entre effet d'âge et effet de génération, ce que permet le second graphique.

Celui-ci reproduit en effet les résultats d'une des rares études ayant suivi la consommation d'une génération sur plusieurs décennies. Il permet ainsi de comparer son comportement à 40-44 ans avec celui adopté ensuite aux tranches d'âge 60-64, 70-74 et 80-84 ans, et donc d'isoler l'effet d'âge. La sous-consommation des personnes âgées actuelles sur les postes loisirs ou télécommunications mise en évidence sur le premier graphique s'explique essentiellement par un effet de génération. Il en va de même pour la surconsommation du poste alimentation. En revanche, l'effet d'âge induit une augmentation de la consommation en logement, télécommunications, énergie, santé et services domestiques, qui devrait donc également être observée chez les futurs retraités.



## ANNEXE 7 : LES PERSONNES AGEES ET L'AUTOMOBILE

### Les personnes âgées face à l'automobile : confort, sécurité... et fidélité

Le tableau ci-dessous, qui synthétise les résultats d'un sondage effectué auprès d'acheteurs appartenant à différentes classes d'âges, montre la validité des théories concluant à un comportement spécifique des personnes âgées en matière de consommation.

<i>Le consommateur âgé :</i>	<b>Questions posées aux acheteurs et pourcentage de réponses approbatives</b>	<b>Moins de 35 ans</b>	<b>35 à 49 ans</b>	<b>50 à 59 ans</b>	<b>60 à 69 ans</b>	<b>Plus de 70 ans</b>
<i>Un consommateur soucieux de confort...</i>	"Lorsque j'ai choisi ma voiture, le plus important c'était de pouvoir faire de longs trajets sans être fatigué..."	60%	61%	67%	75%	73%
<i>...et de sécurité...</i>	"Je choisis la voiture qui offre le plus de sécurité, même si elle ne correspond pas à mes goûts personnels..."	23%	35%	43%	52%	55%
<i>...mais moins d'environnement.</i>	"Je ne vois pas l'intérêt pour moi d'avoir une voiture fabriquée avec des éléments recyclables..."	21%	23%	29%	41%	47%
<i>Vis-à-vis de "sa" marque, un consommateur fidèle...</i>	"Quand j'achète une nouvelle voiture, j'ai tendance à choisir la même marque..."	59%	60%	68%	78%	82%
<i>...mais pointilleux et intraitable sur la qualité.</i>	"Je suis très attentif à tous les petits détails de fabrication..."	73%	77%	81%	83%	85%

Source : Groupe PSA

### Quel avenir pour le marché automobile face au vieillissement ?

Le pouvoir d'achat des futurs retraités, leurs habitudes acquises lors de la vie active et la montée des taux de permis de conduire incitent à penser que le marché sera porteur pour les constructeurs dans la prochaine décennie. Ceux-ci se préparent néanmoins en vue de répondre à certaines évolutions du marché<sup>37</sup> :

- Les exigences des personnes âgées en matière de confort, d'ergonomie et de sécurité seront de plus en plus intégrées dans le « contrat de base » reflétant les attentes de la population vis-à-vis de ce que doit offrir au minimum une voiture. Les constructeurs seront amenés à investir massivement dans la conception intérieure des voitures, qui prendra de plus en plus d'importance, notamment sous l'influence de la féminisation du marché.

- Porteuses des valeurs d'épanouissement personnel caractéristiques de la société de consommation et confrontées à une offre très variée, les personnes âgées de demain constitueront sans doute une clientèle plus versatile. Le modèle du consommateur âgé fidèle pourrait donc être remis en question.

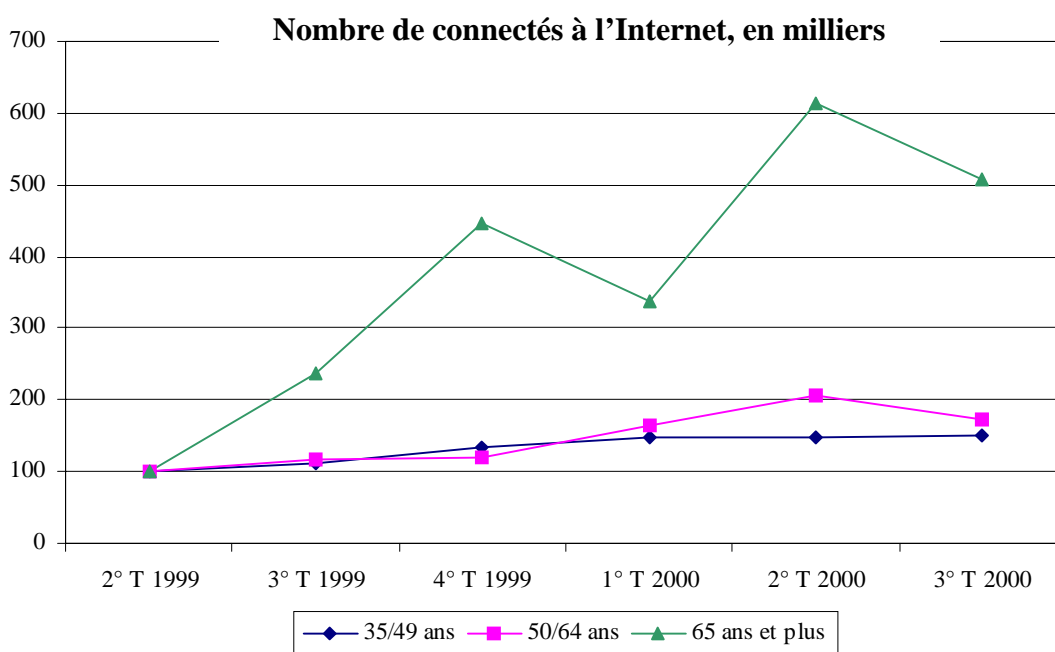
- Les segments de la petite et moyenne voiture privilégiés par les personnes âgées actuelles devraient demeurer en tête des ventes, d'autant que les constructeurs ont mené ces dernières années des politiques visant à augmenter le confort de ces segments. L'influence des petits-enfants pourrait conduire également à une progression des achats de monospaces chez les personnes âgées.

⇒ Globalement, l'effort d'anticipation et d'adaptation du secteur automobile au vieillissement de la population, même s'il est en partie justifié par la longueur des processus de développement de nouveaux modèles, mériterait d'être pris en exemple par d'autres industries.

<sup>37</sup>Source : études internes des constructeurs et entretiens avec des responsables marketing de groupes français.

## ANNEXE 8 : INTERNET, VERS UN POPY BOOM ?

L'exemple d'Internet, l'un des produits emblématiques de la modernité mérite que l'on s'y attarde puisqu'il peut être le révélateur du comportement des personnes âgées vis à vis des nouvelles technologies et de l'innovation en général. La manière dont les personnes âgées investissent ce media indique un certain volontarisme et une capacité d'adaptation qui laisse penser à une plus forte prégnance des effets de génération par rapport à l'effet d'âge proprement dit (cycle de vie). Force est de constater que les personnes âgées constituent une source de consommation plus dynamique qu'on ne l'attend généralement



Ainsi, comme le montre le graphique ci-dessus le taux de connexion des plus de 65 ans augmente considérablement depuis un an et demi, effet devant néanmoins être relativisé par le poids représenté par ce groupe (124 000) sur l'ensemble des internautes (8,5 millions) à la fin de la période considérée.

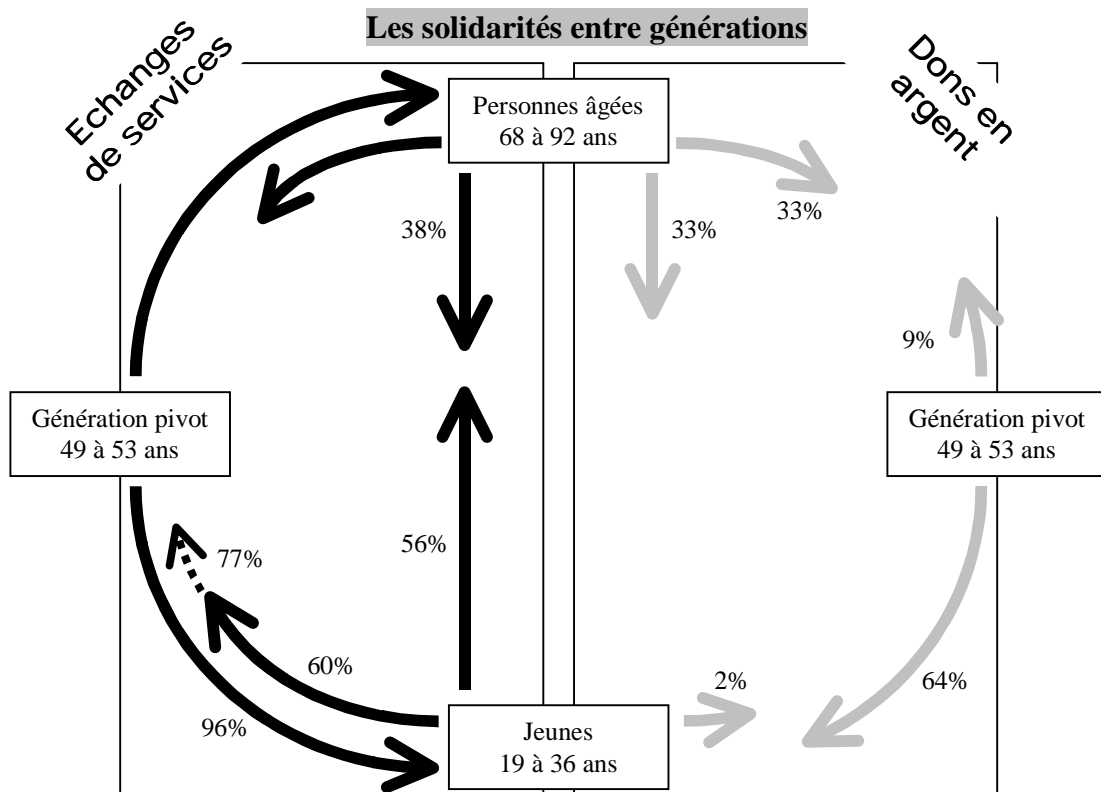
On note également que les « baby boomers » présentent une courbe de progression voisine de celle de l'ensemble de la population, qui peut inciter à prédire une hausse plus conséquente au moment où ils disposeront de plus de temps pour se connecter. D'autant plus que le temps passé en moyenne devant leur écran par les plus de 50 ans excède déjà largement celui des plus jeunes (5 h par semaine contre 3h et demie). En outre ils sont 72% à utiliser leur *e-mail* (notamment pour communiquer avec leurs amis et petits-enfants) contre 37% pour le reste de la population.

## ANNEXE 9 : TRANSFERTS INTERGENERATIONNELS

La relation de parenté a une composante économique permanente qui amène certains sociologues à parler de « production domestique » à propos des multiples biens et services qui s’y échangent au quotidien. Le graphique ci-dessous est tiré des estimations réalisées par Claudine Attias-Donfut pour la CNAV, à partir d’une enquête portant sur 4 668 personnes de trois générations.

Elle met au jour les caractéristiques du marché implicite entre les générations : à un flux montant de services des générations les plus jeunes vers les plus âgées (diagramme de gauche) répond, dans le sens inverse, un flux descendant de dons financiers (diagramme de droite). Néanmoins, les flux monétaires ne doivent pas être perçus exclusivement comme une compensation des services rendus : les personnes âgées qui effectuent des dons sont aussi celles qui offrent le plus fréquemment des services. On constate en outre que les dons des personnes âgées vont presque aussi souvent à leurs petits-enfants qu’à leurs enfants. L’amélioration des prestations de retraite explique cette participation accrue des personnes âgées aux circuits d’échange, et leur plus grande autonomie financière (seules 4 % d’entre elles perçoivent une pension régulière de leurs enfants, pour un montant moyen de 1 000 F).

Une génération joue un rôle pivot dans cette organisation multigénérationnelle : les quinquagénaires sont confrontés à des obligations multiples à l’égard de parents âgés, d’enfants, voire de petits enfants (non représentés sur le schéma). Ils ont été moins nombreux que leurs parents à bénéficier d’aides personnelles pour accéder à la propriété (50 % contre 80 %), même s’ils ont pu tirer parti d’un contexte favorable (coût faible du crédit). Ils aident fréquemment leurs enfants, que ce soit pour leur logement (75% des jeunes propriétaires ont bénéficié d’un apport extérieur) ou pour leur entretien courant.



Source : Claudine Attias-Donfut – CNAV. 77 % des jeunes ont déclaré fournir des services à leurs parents, alors que seulement 60 % des parents ont déclaré bénéficier de services rendus par leurs enfants. Dans tous les autres cas, les réponses fournies par les générations sont concordantes

Globalement, ces transferts privés ont une dimension partiellement anti-redistributive dans la mesure où les dons, bien que proportionnellement plus importants dans les tranches inférieures de revenus, restent fonction des moyens financiers des donateurs.

## **LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

### **Commission européenne**

M. Lucio PENCH, conseiller, Cellule de prospective auprès du Président de la Commission

### **France**

#### **Elus**

Mme Paulette GUINCHARD-KÛNSTLER, députée du Doubs

M. Denis JACQUAT, député de la Moselle

M. LIQUET, Adjoint au Logement à la Mairie de Nantes

#### **Administrations centrales**

##### **Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie**

Melle Valérie CHAMPAGNE, chef du bureau études et statistiques, Direction Générale des Impôts

M. Frédéric IANUCCI, chef du bureau de l'imposition sur le revenu des personnes physiques, Direction de la Législation Fiscale

M. Antoine MAGNANT, chef du bureau droits de mutation, Direction de la Législation Fiscale

##### **Ministère de l'Emploi et de la Solidarité**

Mme Annick BONY, Chef de bureau des personnes âgées, Sous-direction des âges de la vie, Direction Générale de l'Action Sociale

Mme Christel COLIN, Chef du bureau de la politique de la vieillesse, du handicap et de la dépendance, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

M. Pierre RALLE, Sous-directeur de l'observation de la solidarité, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

Mme Joëlle VOISIN, Sous-directrice des âges de la vie, Direction Générale de l'Action Sociale

##### **Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports**

M. Jacques CAILLE, chargé de mission « Personnes âgées », Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction.

M. Patrick LANSMAN, Administrateur civil, Sous-Direction des politiques touristiques, Secrétariat d'Etat au tourisme.

Mme Catherine ROY, Chargée de mission, Direction des Affaires Economiques et Internationales

### **Etablissements publics**

Mme Claudine ATTIAS-DONFUT, Directeur des recherches sur le vieillissement, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

M. Didier BLANCHET, Chef du département de l'emploi et des revenus d'activité, Direction des statistiques démographiques et sociales, Institut national de la statistique et des études économiques

M. Jean BOUDREAU, Directeur de l'action sociale, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

M. Patrice BOURDELAIS, Directeur de recherche, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

Mme Françoise FORETTE, Chef de service Gériatrie, Hôpital Broca

Mme Marie ROZAT, ANAH ( Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat).

M. Pierre HANIN, Chef de marché seniors, direction commerciale, Régie Autonome des Transports Parisiens

M. Jean-Michel HOURRIEZ, Division revenus et patrimoine des ménages, Institut national de la statistique et des études économiques

Mme Maryvonne LYAZID, Chercheur, Centre des Affaires Européennes de Strasbourg

M. Alain PARANT, Démographe, Institut National des Etudes Démographiques

Mlle Christine PELLETIER, Chef de marché seniors, Société Nationale des Chemins de Fer Français

M. Pascal POCHE, Chargé de recherches au Laboratoire d'économie des transports

Mme Béatrice SEDILLOT, Chef de la division redistribution et politiques sociales, Institut national de la statistique et des études économiques

Mme Marie-Odile SIMON, Chef du département évaluation des politiques sociales du CREDOC

Mme Monique SMOLAR, Chercheur, cellule prospective, Régie Autonome des Transports Parisiens

Mme Annie TRIOMPHE, Directeur de recherche, Inserm

### **Collectivités locales**

Mme Françoise DULAC, Directrice adjoint du Centre Communal d'action Sociale du 20<sup>ème</sup> arrondissement

Mme FAREZ, Directrice des Interventions sociales et de la Solidarité du Conseil général de la Haute-Vienne

M. Christian ROUBY, Membre du Conseil Economique et Social des Pays de Loire,  
Membre du CODERPA de la Sarthe

M. Alain VIVET, Chargé de mission à la Ville de Cannes

## **Associations**

Mme BAUDOIN, Responsable du département « Préparation à la retraite », Institut National pour la Retraite Active

M. Claude BIRNBAUM, Directeur Général de l'association mosellane d'aide aux personnes âgées

M. Maurice BONNET, Vice Président du Comité national des retraités et des personnes âgées

Mme Florence LEDUC, Directrice de la Fédération parisienne des associations de service et d'aide à domicile

## **Entreprises**

M. Thierry d'ARGENLIEU, Responsable des enquêtes sur l'utilisation d'Internet, France Télécom

M. Bruno BERTHIER, Division marketing, groupe Accor

M. Christian BASTARD, Sous-directeur à la direction des assurances de personnes, Fédération française des sociétés d'assurance

M. Jérôme CORNU, Sous-directeur à la direction de la recherche et des statistiques, Fédération française des sociétés d'assurance

Mme Valérie HUSSER, MKG Conseil

M. Francis JUIF, Directeur Adjoint Marketing, France Telecom

M. Pascal PERRIN, responsable de la Recherche et du développement, France Télécom.

Mme Maryse TOUCHARD, France Télécom

M. Jean Paul TREGUER, Président de Senior Agency

Mme ZELLER, Responsable des études de marché, Direction du Marketing, Peugeot France

## LISTE DES SIGLES UTILISES

<b>AFNOR</b>	Association Française de Normalisation
<b>APA</b>	Allocation Personnalisée à l'Autonomie
<b>ACTP</b>	Allocation Compensatrice pour Tierce Personne
<b>BEP</b>	Brevet d'Etudes Professionnelles
<b>CAFAD</b>	Certificat d'Aptitudes aux Fonctions d'Aide à Domicile
<b>CCI</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie
<b>CDD</b>	Contrat à Durée Déterminée
<b>CERC</b>	Centre d'Etudes sur les Revenus et la Consommation
<b>CLIC</b>	Centre Local d'Information et de Concertation (gérontologique)
<b>CNAV</b>	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
<b>CRDS</b>	Contribution au Remboursement de la Dette Sociale
<b>CREDOC</b>	Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie
<b>CSE</b>	Conseil Supérieur de l'Emploi
<b>CSG</b>	Contribution Sociale Généralisée
<b>DRIRE</b>	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
<b>FNG</b>	Fédération Nationale de Gérontologie
<b>FSV</b>	Fonds de Solidarité Vieillesse
<b>HAD</b>	Hospitalisation A Domicile
<b>HLM</b>	Habitations à Loyer Modéré
<b>IAURIF</b>	Institut d'Aménagement Urbain de la Région Ile de France
<b>INED</b>	Institut National des Etudes Démographiques
<b>INSEE</b>	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
<b>INSERM</b>	Institut National
<b>IRPP</b>	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
<b>NTIC</b>	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
<b>OCDE</b>	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
<b>PEA</b>	Plan d'Epargne en Actions
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PLH</b>	Programme Local d'Habitat
<b>PREFON</b>	Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction Publique
<b>PSD</b>	Prestation Spécifique Dépendance
<b>RATP</b>	Régie Autonome des Transports Parisiens
<b>RMI</b>	Revenu Minimum d'Insertion
<b>SMIC</b>	Salaires Minimum Interprofessionnel de Croissance
<b>SNCF</b>	Société Nationale des Chemins de Fer Français
<b>SSID</b>	Services de Soins Infirmiers à Domicile
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UC</b>	Unité de Consommation
<b>UTP</b>	Union des Transporteurs Publics
<b>ZAC</b>	Zone d'Aménagement Concerté

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages

- ARTUS Patrick, LEGROS Florence, *Le choix du système de retraite : analyser les mécanismes pertinents*, Paris, Economica, 1999
- ATTIAS-DONFUT Claudine, *Génération et âges de la vie*, Paris, PUF Collection *Que sais-je ?*, 1991
- BICHOT Jacques, *Retraites en péril*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1999
- BOURDELAIS Patrice, *L'âge de la vieillesse, histoire du vieillissement de la population*, Paris, Odile Jacob, Collection Opus, 1997
- CHARPENTIER François, *Retraites et fonds de pension, l'état de la question en France et à l'étranger*, Economica, 1996
- Contours et caractères*, « Les personnes âgées », INSEE, Paris, 1999
- DISNEY Richard, *Can We Afford to Grow Older ? A Perspective on the Economics of Ageing*, MIT Press, 1998
- Données sociales*, « La société française », INSEE, Paris, 1999
- Données sur la situation sanitaire et sociale en France en 1999*, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, DREES, Paris, La Documentation, 1999
- DUPONT Gaël, STERDYNIAK Henri, *Quel avenir pour nos retraites ?*, Repères La Découverte, 2000
- FELDSTEIN Martin, *Privatizing social security*, Chicago, The University of Chicago Press, 1998
- FORETTE Françoise, *La révolution de la longévité*, Grasset, 1997
- GAULLIER Xavier, *Les temps de la vie, emploi et retraite*, Paris, Editions Esprit, 1999
- GUERIN Serge, *Le Boom des seniors*, Economica, 2000
- HUGUENIN Jacques, *Seniors, l'explosion*, Paris, Gallimard, 1999
- JOEL Marie-Eve, *La protection sociale des personnes âgées*, PUF Collection *Que sais-je ?*, 2000
- JOEL Marie-Eve, MARTIN Claude, *Aider les personnes âgées dépendantes : arbitrages économiques et familiaux*, ENSP Rennes
- LE DUGOU Jean-Christophe, TOULISSE Jean-Marie, *L'Avenir des retraites*, Paris, Editions de l'Atelier, 1999
- MASSON André, *Quelle solidarité intergénérationnelle ?*, Paris, Notes de la Fondation Saint-Simon, 1999
- POCHET Pascal, *Les personnes âgées*, Repères La Découverte, 1997
- ROCHEFORT Robert, *La Société des consommateurs*, Odile Jacob, 1995
- ROCHEFORT Robert, *Vive le papy-boom*, Odile Jacob, 2000
- TREGUER Jean-Paul, *Le Senior marketing, vendre et communiquer au marché des plus de 50 ans*, Dunod, 1998

### Articles et revues

- Administration*, « Nous vieillirons ensemble » n° 167, mars-juin 1995
- BERTHUIT Franck, CHOKRANE Bertrand, HATCHUEL Georges, « L'évolution des opinions et des comportements des seniors depuis vingt ans en France, une approche statistique », *Cahiers de recherche CREDOC*, n° 129, juin 1999
- BLANCHET Didier, « Les structures par âge importent-elles ? », Document de travail de la Direction des Etudes et Synthèses Economiques, INSEE, janvier 1994

- BODIER Marceline, « Les effets d'âge et de génération sur le niveau et la structure de consommation », *Economie et Statistique*, n° 324-325, 1999-4/5
- BOURDELAIS Patrice, « Les nouveaux retraités », *Problèmes politiques et sociaux*, 10 novembre 2000,
- Les Cahiers de l'IAURIF* (Institut d'architecture et d'urbanisme de la région Ile-de-France) « Le défi de l'âge, les conséquences du vieillissement de la population », volume 1 : n° 121, troisième trimestre 1998 ; volume 2 : n° 122, premier trimestre 1999
- Les Cahiers d'étude et de réflexion*, édités par la Coopérative d'édition de la vie mutualiste, « Prévenir, Formes et sens du vieillir », n° 35, 1998
- Les Déplacements de personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap en Ile-de-France, le cas de personnes âgées*, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France, février 1996
- DISNEY Richard, *OECD public pension programmes in crisis : an evaluation of the reform options*, Worldbank, 1999
- EKERT-JAFFE Olivia, « Conséquences économiques du vieillissement sur la consommation », *Retraite et société*, n° 14, 1996, pp. 50-65
- FLIPO Anne, OLIER Lucile, « Faut-il subventionner les services à domicile ? », *Economie et statistique* n° 316-317, 1998
- FORSE Michel, PARODI Maxime, *Sociabilité, communautés d'intérêt, étude documentaire pour France Télécom*, CNRS, janvier 2000
- FOX Louise, PALMER Edward, *New approaches to multi-pillar pension systems : what in the world is going on ?*, Worldbank, 1999
- GUILLEMARD A.-M., « Incertitudes et perspectives de la fin de carrière », in *Retraites progressives et choisies*, Rapport de D. TADDEI, CAE, La Documentation Française, 2000
- HAICAULT Monique, *La Ville en mouvement, plurimobilité des retraités dans Marseille*, CNRS, janvier 1997
- HOURRIEZ Jean-Marie, « Revenus des retraités », *Projet*, n° 249, mars 1997
- KESSLER Denis, MASSON André, « Petit guide pour décomposer l'évolution d'un phénomène en termes d'effets d'âge, de cohorte et de moment » in *Cycles de vie et générations*, Economica, 1985
- Le « moi d'abord » des seniors*, Le Monde de l'Economie, décembre 2000
- MATHIASSEN David, *La capacité de prendre des décisions à long terme dans sept pays de l'OCDE : le cas du vieillissement*, OCDE, 1999
- n° 10, 1995
- n° 24, décembre 1998
- n° 26, juin 1999 « Technologie et vieillissement 1 »
- n° 27, septembre 1999 « Technologie et vieillissement 2 »
- n° 28 décembre 1999 « Les revenus des retraités français »
- n° spécial « Réfléchir la retraite » 1994
- ORSZAG Peter, SIGLITZ Joseph, « *Rethinking pension reform : ten myths about social security systems* », World Bank, 1999
- Retraite et société* (revue éditée par la CNAV) :
- « Retraites : des rapports aux réformes », *Problèmes économiques*, La Documentation française, n° 2659, 5 avril 2000
- « Revenus et patrimoines des ménages », *Synthèses* n° 28, 1999
- PARANT Alain, « Longévité : la panne », *Futuribles*, juillet-août 1999
- PARANT Alain, « Retraites : la confusion organisée », *Futuribles*, avril 2000
- SIMON Marie-Odile, FRONTÉAU Anne, *Vieillir à Paris : quels choix de vie à l'horizon 2010 ?*, CREDOC, décembre 1999
- « The macro-economics and financial implications of ageing populations : a report », Banque des règlements internationaux (BRI), 1998.
- « Va-t-on vers une guerre des générations ? », avec les contributions de Bernard PREEL, Jean-François COPE, Renate GOSSARD, Robert ROCHEFORT, Alexandre DREYFUS, Gilles

FINCHELSTEIN et Claudine ATTIAS-DONFUT, *L'Express*, 2 novembre 2000,  
VOLATIER Jean-Luc, « Les nouvelles tendances de la consommation », *Problèmes politiques et sociaux* n° 816, La Documentation française, 19 février 1999

## Colloques et séminaires

- « Equilibre et générations, quelle place pour les personnes âgées ? » (*colloque*), 7<sup>èmes</sup> Rencontres parlementaires sur la longévité, décembre 2000
- « Evolutions technologiques et vieillissement des personnes » (*séminaire de recherche*), CNAV-MiRe-Drees, 9-10 février 1999
- « Qualité de vie des personnes âgées » (*colloque*), 4<sup>èmes</sup> Rencontres parlementaires sur la longévité, décembre 1997
- « Vieillir : un privilège » (*colloque*), 6<sup>èmes</sup> Rencontres parlementaires sur la longévité, décembre 1999

## Rapports et publications administratives

- A nouveaux consommateurs, nouvelles stratégies industrielles*, CREDOC, juin 2000
- L'Allongement de la durée de la vie : un progrès dont il faut tirer partie, des conséquences auxquelles il faut faire face*, Avis du Conseil Economique et Social Régional des Pays de Loire, 9 décembre 1999
- CHARPIN Jean-Michel, *L'avenir de nos retraites*, Rapport au Premier ministre, La Documentation française, 1999
- DAVANNE Olivier, LORENZI Jean-Marie, MORIN François, *Retraites et épargnes*, Conseil d'analyse économique, La Documentation française, 1998
- GUINCHARD-KUNSTLER Paulette, *Vieillir en France, Enjeux et besoins d'une nouvelle orientation de la politique en direction des personnes âgées en perte d'autonomie*, Rapport à Monsieur le Premier ministre, juin 1999
- Livre Blanc pour une prestation autonome*, Comité National des Retraités et des Personnes âgées (CNRPA) et organisations représentatives de l'aide à domicile et de l'accueil en établissement, 1999
- Note de présentation de la loi du 24 janvier 1997 tendant à mieux répondre aux besoins des personnes âgées dépendantes par l'institution d'une prestation spécifique dépendance*, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité
- PLANCADE Jean-Pierre, *Vivre plus longtemps : quelles conséquences économiques ?*, Rapport de la délégation du Sénat pour la planification, n° 143, 16 décembre 1999
- TADDEI Dominique, *Retraites choisies et progressives*, Conseil d'Analyse Economique, La Documentation française, 2000
- TEULADE René, *L'Avenir des systèmes de retraite*, Avis et rapports du Conseil Economique et Social, 2000
- VASSELLE Alain, *Réforme des retraites : peut-on encore attendre ?*, Rapport du Sénat, n° 459, 25 juin 1999

## Sites Internet

### Sites français

#### Sites officiels

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse : <http://www.cnav.fr>

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés : <http://www.cnavts.fr>  
Conseil Economique et Social : <http://www.ces.fr/>  
Fonds de Solidarité Vieillesse : <http://www.fsv.fr>  
Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques : <http://www.insee.fr>  
Institut National des Etudes Démographiques : <http://www.ined.fr>  
Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France : <http://www.iaurif.org>

### **Sites d'associations**

Association de services à domicile : <http://www.admr.org/>  
Association européenne des institutions de retraite du secteur public : <http://www.aeirsp.com/>  
Association Générale des Institutions de Retraites des Cadres : <http://www.agirc.fr>  
Association des Régimes de Retraite Complémentaire : <http://www.arrco.fr>  
Fondation Nationale de Gérontologie : <http://www.geronto.com/fng/index.htm>  
Observatoire des Retraites : <http://www.observatoire-retraites.org>  
Institut National pour la Retraite Active : <http://www.inrac.net/>

### **Sites d'organisations internationales**

Office pour la Coopération et le Développement Economique : <http://www.oecd.fr>  
Fonds monétaire international : <http://www.imf.org>  
Banque mondiale : <http://www.worldbank.org>  
ONU, International Year of Older Persons 1999 : <http://www.un.org/esa/socdev/iyop>

### **Sites étrangers**

Gouvernement de l'Ontario (Canada), Secrétariat aux Affaires des personnes âgées :  
<http://www.gov.on.ca>

### **Communauté d'internautes**

55net, communauté d'internautes consacrée aux préretraités et retraités francophones :  
<http://www.55net.com>